Disponible:
Cayes
Jacmel
Jérémie
Gonaïves
Mirebalais
Miragoane
Cap-Haïtien
Port-de-Paix
Ouanaminthe
Zone Ouest

Le Matin Hebdo

Prix de l'exemplaire : 25 gourdes

Vendredi 1 - jedui 07 avril 2011

104e année • un siècle d'information

www.lematinhaiti.com

No 34251

ACTUALITÉ



Les dirigeants de l'alternative ont-ils tourné casaque?

par Lionel Edouard

La Minustah changera-t-elle finalement de mission?

par Joseph Chanoine Charles

ÉCONOMIE

Produits pétroliers et risque de détérioration des conditions de sécurité alimentaire P11

par Ricardo Placide

CULTURE

Le théâtre: hommage, engagement et divertissement

par Hudler Joseph

SOCIÉTÉ

Plaidoyer du CRAR sur la participation de la société civile dans le processus de reconstruction d'Haïti P13

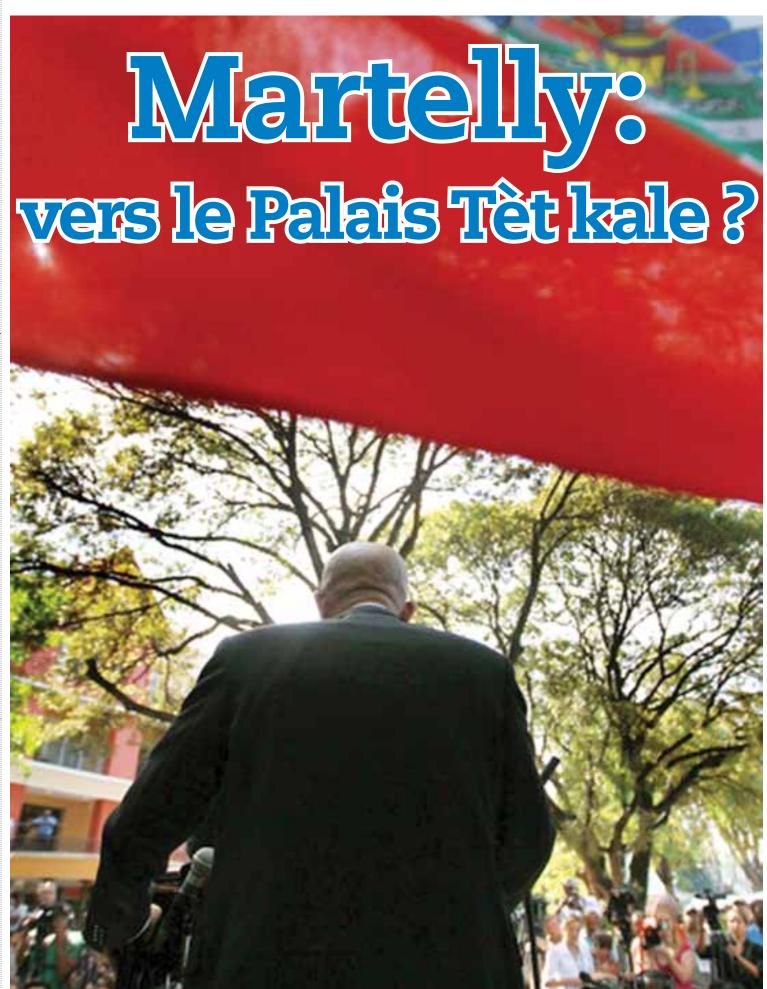
par Philippe Fils-Aimé

SPORT



Messi ou l'innéité savamment cultivée P31 par Gérald Bordes

Termin it conditions applicables



Ak Digicel, mwen fè 3 SMS nan yon jounen, mwen jwenn yon lòt 20 SMS GRATIS!



Digicel Sou 5

Ak Digicel, kôb mwen gen plis valè!

Actualité

Le Matin

Vendredi 1 - jedui 07 avril 2011 • No 34251



Opportunités!

rrêter un voleur en Haïti, ce n'est point combattre le crime que constitue le vol. Ces arrestations concernent rarement ces grands voleurs éhontés qui, souvent, sont les premiers à les ordonner, à crier au vol et au scandale. Pire, elles ne touchent quasiment jamais ces corrompus et criminels bien placés et bien branchés, lesquels opèrent et circulent librement en toute impunité. Entretemps, d'autres citoyens, désavantageusement situés dans la chaîne du vice autorisé, croupissent des années durant dans des geôles infects pour de menus larcins, et sans avoir été déférés à un juge.

L'étendue de la corruption dans notre société et sa banalisation rendent très hypothétiques les projets de renforcement institutionnel et de reconstruction post-séisme. Les valeurs de la modernité peinent à s'enraciner dans nos mœurs. Nos professions de foi ne concordent point avec la panoplie de nos actes. Schizophrénie. Marronnage. Chacun se complaît, sans gêne et sans remords, à être le complice de l'autre. On ferme les yeux. On se tait. On laisse tout passer. Du tyran assassin et escroc au tueur à gages. Tribalisme. Complicités claniques et mafieuses. Au point que le juge même a du mal à demander des comptes à l'accusé puisque imbriqué lui aussi dans les réseaux des Don Corleone de ce pays. Haïti est comme devenue la République des Marie-Madeleine. De la prostitution comme manière d'être. Les Marie-Madeleine ne jettent point la pierre aux Marie-Madeleine. C'est la loi de la cité. Omerta. Tombée de rideau.

La récente tentative du conseiller électoral Jean Énel Désir de retourner à son poste, après s'en être démis de gré par lettre pour cause de « détournement avéré de fonds », dit long de cette déperdition sociale. M. Désir représentait l'Église catholique au sein du CEP. A ce titre, il aurait dû y être une figure exemplaire. Un modèle de respectabilité qui montre la voie et qui aide à sanctionner le vol des biens publics et à prévenir le viol des principes républicains. Des attentes mal placées. Il s'y est plutôt fait ordinaire dans l'ordre ordinaire des choses. Les fautes qu'on lui reproche - et qui lui valent d'être honteusement exclu de l'institution électorale par d'autres plus futés que lui et ayant également des comptes à rendre à la justice - font écho à un ensemble de pratiques largement répandues dans l'Administration publique haïtienne. Le pathétique dans ce mélodrame, c'est que M. Désir croit dur comme fer, flanqué de ses avocats et d'autres hommes armés, qu'il n'a rien à se reprocher et que nul au CEP n'est suffisamment en odeur de sainteté d'un point de vue éthique pour lui faire la leçon, voire le flétrir jusqu'à l'exclusion. Il a peut-être raison. Mais son impudeur, son culot et son plaidoyer pro domo témoignent du pourrissement moral dans lequel croupit notre pays.

Rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu autant de fraudes au jour du scrutin du 20 mars et que la corruption à la tête de l'appareil électoral s'est métastasée aux échelons inférieurs. Le poisson pourrit par la tête. Magouille à droite. Magouille à gauche. Des fiefs de Mirlande Manigat aux bastions de Michel Martelly, des agents électoraux ont donné libre cours à leur propension à de petits comme à de grands crimes de confiance qu'ils croient innocents et sans implications sur leurs personnes. Leur aveuglement et cette banalisation, devenue culturelle, de la corruption obstruent tellement leur jugement qu'ils ne se rendent point compte que leur comportement déloyal est à même de saper les fondements de cette démocratie qu'ils prétendent revendiquer et de délégitimer le processus électoral dont ils espèrent le sacre de leurs candidats de choix.

Il y a tellement de leçons à tirer des récentes élections qu'il serait fastidieux de les énumérer toutes. La première et la plus essentielle étant les opportunités qu'elles offrent au prochain personnel dirigeant de ce pays de s'éduquer, s'informer par des faits sur nos vrais problèmes de fond. Prétexter l'ignorance ou feindre que tout est normal pour ne pas attaquer, à sa racine, la crise morale qui gangrène Haïti équivaudrait à vouloir pérenniser le système plutôt qu'à le transformer. Car persister dans la bêtise rend davantage

■Elections / 2e tour

Quand les résultats peinent à atterrir

La publication des résultats du second tour des élections présidentielle et législatives est reportée au 4 avril pour cause d'innombrables cas de fraude relevés lors du traitement des procès-verbaux au Centre de tabulation. Avec cette décision resurgissent les vieux démons du premier tour. Les menaces de débordement planent. Le pays est divisé.



Richardson Dumesle, porte parole du CEP, et Wudmarck Matador, directeur du Centre de tabulation. (photot JJ Augustin)

a population haïtienne attend de connaître le ⊿nom de son prochain président. Plus que jamais le Conseil électoral provisoire est dans le viseur des électeurs du 20 mars. En effet, les résultats préliminaires du second tour du scrutin, promis antérieurement pour le 31 mars, ne seront publiés que le lundi 4 avril. Selon Richardson Dumesle, porte-parole du Conseil électoral provisoire (CEP), les responsables électoraux doivent attendre la fin du processus de tabulation avant de rendre publics les résultats. Ce report est dû, apprend-on, au grand nombre de procèsverbaux (PV) irréguliers mis à l'écart par le Centre de tabulation pour être vérifiés et aux procédures de contrôle plus ri-

S'il est vrai que plusieurs secteurs de la vie nationale et internationale avaient déclaré que ces élections furent une réussite, cette affirmation ne s'évidente pas au Centre de tabulation. Plus de 15 200 procès-verbaux frauduleux, soit 14 % du total, ont été acheminés à l'Unité de Contrôle légal du Centre de tabulation (CT) selon Widmark Matador, directeur dudit centre. Ce service compte 24 avocats qui se relaient, par groupe de 12, toutes les 12 heures, pour déterminer la validité des procès-verbaux mis à l'écart, en usant des critères de vérification recommandés tant par le CEP que par l'OEA. M. Matador informe également que certains critères de vérification des données sont également établis par les responsables du centre. Par ailleurs, il n'a pas voulu faire de commentaire

sur les critères de choix de ces avocats et encore moins sur leur appartenance politique.

Il y a eu, selon les conseillers électoraux et autres membres de l'appareil électoral, plus d'irrégularités au premier tour qu'au second. Pourtant, ce que révèle le travail de tabulation des données est stupéfiant. Les cas de fraude ont atteint des sommets. Par conséquent, plus de temps est nécessaire pour le traitement des données. Widmarck Matador confirme que le nombre de procès-verbaux frauduleux et irréguliers a nettement augmenté, ce qui contribue à ralentir le processus de comptage et de traitement. Répondant aux rumeurs qui faisaient état de cas d'irrégularités et de malversations au Centre de tabulation, M. Matador se veut rassurant. Il affirme qu'aucun acte du genre n'a été enregistré dans l'entité qu'il dirige. Toutefois, il invite les accusateurs à soumettre des preuves à l'appréciation des responsables du centre.

Malgré tout, le processus de comptage continue. Environ 82 % des procès-verbaux pour la présidentielle auraient déjà été analysés. Plus de 6 000 de ces PV ont été envoyés à l'unité juridique qui en a écarté 1 518, selon Widmarck Matador. Celui-ci informe en outre que plus de 33 % des procèsverbaux pour les sénatoriales ont déjà été traités contre 50 % pour la députation. Les procès-verbaux écartés, poursuit-il, seront revus lors de la période de contestation qui suivra la publication officielle des résultats préliminaires.



Fondé le 1er avril 1907 par Clément Maglaire Propriétaire: Le Nouveau Matin S.A. ISSN 1663-2992

Le Conseil d'Administration: Président, Réginald Boulos 1er Vice-Président, Jerry Tardieu.

2' Vice-Président, Gérant Responsable, Franck Magloire Jr 3' Vice-Président, Jean-Paul Faubert

Tréscrier: Françoise Auguste Marzouka Socrétaire: Anaise Chavenet Membre: Guy Rivière

Directeur de la Publication et de la Rédaction. Daly Valet Rédacteur en Chef: Clarens Fortuné Section Sport: Patrice Dumont

Rédaction: Joseph Chanoine Charles • Jackson Joseph Gérald Bordes • Hudler Joseph • Patrick Réma Jose Flécher • Pierre Ricardo Placide

> Erilande Sulty • Lionel Édouard Tél.: (909) 2256-4455 / 29431240 Email : lematinpublicité@gmail.com

Infographie et Photographie: James Bazile Marc Régis - Jean Jacques Augustin Distribution et Opérations: Grégoire Ricardo Bordes Tél.: (509) 3474 1659 Publicité: Marie Altagracia P. Natoux Tél.: (509) 3604 7895 Le Nouveau Matin S.A.

3, rue Goulard, Pétion-Ville, Haiti

www.lematinhaiti.com

D.V.

Une décision qui divise...

Cette décision du CEP fait des heureux. Le clan Manigat se dit satisfait de la décision de reporter, au 4 avril, la publication des résultats. André Michel du Groupe 77, allié du RDNP, croit qu'il faut plus de temps pour épurer les données, puisque, dit-il, de nombreux cas de fraude ont été enregistrés dans plusieurs régions du pays. En tout cas, le clan Manigat veille au grain. Il a délégué deux représentants au Centre de tabulation pour observer le processus. Il s'agit de l'ancien président du Conseil électoral provisoire de 2006, Max Mathurin, et de l'homme d'affaires Paul Duchatelier.

Le clan Michel Martelly, par contre, accueille avec plus de réserve la décision du CEP. Le délégué de la plateforme Repons Peyizan, Florvil Jean Oscalhomme, voit dans cette décision une ultime manœuvre pour faire pencher la balance en faveur de la candidate du RDNP, Mirlande Manigat. Oscalhomme, invite les membres, partisans et sympathisants de son regroupement politique à garder leur calme et à rester prêts à répondre à tout appel à la mobilisation pacifique pour défendre, dit-il, le vote du 20 mars. Par ailleurs, Alexandre Azar a été désigné pour défendre les intérêts de Micky au Centre de tabulation.

De nombreux observateurs nationaux veillent également au bon déroulement du pro-

cessus de tabulation. La saisie des données se fait, a-t-on appris, sous la supervision d'observateurs internationaux, notamment de l'Organisation des Etats américains (OEA) et de la Communauté caraïbe (Cari-

La société civile également est divisée sur la position à adopter face à la décision du Conseil électoral. Le pasteur Edouard Paultre, du Conseil national des acteurs non étatiques (Conane), qualifie de judicieuse la décision du CEP de reporter au 4 avril la publication des résultats préliminaires du second tour. « Le Conseil ne peut publier de résultats entachés d'irrégularités », a-t-il fait remarquer. Viles Alizar, responsable de programme auprès du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), se dit, quant à lui, inquiet face à cette décision. Suite aux dépenses faramineuses pour la réalisation de ces élections, M Alizar estime que le peuple haïtien a droit à des résultats qui reflètent la tendance du vote.

La publication des résultats du second tour fait peur. Déjà, de nombreux citoyens de la région métropolitaine se préparent au pire. Des magasins et autres maisons de commerce de Pétion-Ville ont déjà procédé à la protection de leurs vitrines. La sécurité de certains bâtiments a été renforcée. 💆

Lionel Edouard doulion29@yahoo.fr

Lutter contre la faim dans le monde World Food Programme

AVIS EXTERNE DE VACANCE DE POSTE

PAM/HAI/AV/2011-028

Le Bureau du Programme Alimentaire Mondial en Haïti recherche dans le cadre de ses activités à Port-au-Prince, un technicien pour l'administration du système pour ses opérations humanitaires.

Titre du Poste : Assistant Administrateur de Systeme Type de contrat : SC Classification: SB3-Min Lieu de travail : Port-au-Prince Durée: Section : ICT

ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la supervision générale du chef de l'unité ICT, et sous la supervision directe du chargé de Technologie de l'Information, vous serez responsable des missions suivantes (à savoir que ces taches ne sont que génériques et ne seront pas exhaustives) :

- Jouer le rôle principal pour l'administration des serveurs dans l'environnement de production
- Planifier les maintenances régulières pour la bonne marche de l'opération des services en production sur les serveurs informatiques
- Participer a l'implémentation de système de monitorage pour l'utilisation des ressources des serveurs
- Faire la gestion de système de réseaux et son opération au bureau principal
- Assurer la standardisation de déploiement des servers and réseaux informatiques opérationnelles
- Assurer l'opération de sauvegarde des données informatiques
- Assister l'officier de technologie de l'information pour la gestion de la salle de serveur et de réseaux
- Participer aux projets de l'implémentation de nouvelles solutions globales de l'organisation
- Jouer le rôle de 2eme niveau dans la résolution du problème lié aux opérations de serveurs et de réseaux

QUALIFICATIONS / EXPERIENCES

- Avoir un diplôme d'Université en informatique ou télécommunications
- Avoir au minimum trois années d'expérience dans un poste similaire
- Capable de concevoir, développer, tester, appliquer maintenir les architectures d'information/applications/des bases de données/hardware et/ou software.
- Planifier et organiser le travail et écrire des documents techniques clairs et concis et communiquer verbalement efficacement en anglais et en français.
- Capable de gérer un large volume de travail et dans le strict délai ou échéance (deadlines).
- Capable de travailler avec patience et tact avec les gens de cultures et de nation alités différentes
- Capable de voyager dans les sous bureaux (à l'intérieur du pays) et travailler dans des conditions stressantes

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

- Bonne connaissance du français et/ou de l'anglais
- Bonne connaissance des bases de données
- Capacité de compréhension et de rédaction en français et en anglais
- Connaissances générales des politiques du système des Nations Unies, de ses règles, ses régularisations et les procédures gouvernant son administration
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel, et d'établir des relations de travail efficace, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande d'emploi et une copie récente de leur curriculum vitae sous plis fermé, avec la mention du poste ci-dessous sur l'enveloppe:

Poste: Assistant Administrateur de Systeme Référence: PAM/HAI/PAP/VA/2011-028

Lieu d'affectation: Bureau de Port-au-Prince

A l'adresse suivante du PAM :

Port-au-Prince

Base Logistique de la Minustah Clercine 12, Rte de l'aeroport

Blv Toussaint Louverture Port-au-Prince, Haiti

Date limite de soumission de candidature 15 avril 2011

Radio Télévision Caraibes menacée

Correspondance du PDG de Radio Caraïbes au chef de la Minustah

Monsieur Edmond Mulet Représentant permanent Des Nations unies en Haïti En ses Bureaux.-

Monsieur le Représentant permanent,

Je vous présente mes salutations distinguées et tiens à vous signaler que, depuis le début de la campagne électorale pour le second tour des présidentielle et législatives, de fortes menaces d'assassinat et de sabotage contre les locaux de la Radio Télévision Caraïbes, en ville (45, Ruelle Chavannes), du bâtiment abritant plusieurs radios à Pétion-Ville (93, Rue Villate) et de nos sites à Boutilliers, circulent les rues avec beaucoup de persistance.

Pour avoir été témoin des événements suivant les résultats préliminaires du premier tour, j'ai l'obligation, en tant que responsable de ces médias, de prendre ces rumeurs très au sérieux.

Étant donné que la Minustah est mieux équipée que la Police nationale d'Haïti (PNH), je fais donc appel à vos services pour éviter la concrétisation de ces rumeurs persistantes qui servent généralement d'avertissement.

Dans l'espoir que ma requête retiendra votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Représentant permanent, mes remerciements anticipés.

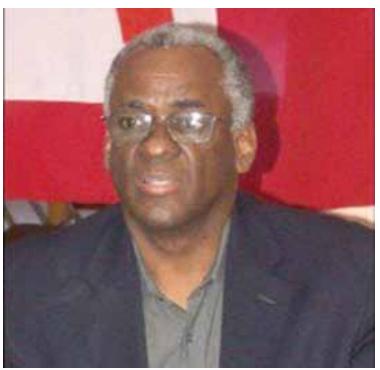
> Patrick Moussignac Directeur général

Actualité Vendredi 1 - jedui 07 avril 2011 • No 34251

la

contre

Les dirigeants de l'alternative ont-ils tourné casaque?



Edgard Leblanc Fils, coordannateur de l'OPL et membre du directoire de l'Alternative



par Lionel Edouard

près avoir contesté pendant longtemps le processus électoral, le directoire de l'alternative un des principaux

partis de l'opposition, semble revenir sur sa décision de bouder le scrutin. Cette semaine, Edgard Le Blanc Fils, un des cadres de l'OPL, est monté au créneau pour dénoncer les persécutions auxquelles font face certains candidats du parti engagés dans le second tour.

Cette démarche n'a rien à voir avec les élections, précise Harry Marsan, membre de l'OPL et porte-parole de l'Alternative. S'il est vrai, reconnait-il, que cela arrive en pleine période électorale, nous n'avons nullement changé de position, a-t-il tenu à préciser. Si un membre du parti est en difficulté nous devons réagir et l'accompagner afin de faire valoir ses droits, a-t-il souligné.

Par ailleurs, Harry Marsan lance un appel à l'unité à tous les militants de l'Alternative en vue de faire face à toute tentative d'intimidation du parti au pouvoir. Le responsable estime que les différents partis de l'Alternative doivent réagir aux menaces et aux évolutions du climat de tension généré par la plateforme Inite. L'enjeu que représente la majorité parlementaire est en passe de réunir, dit-on, candidats et responsables de cette plateforme de l'opposition.

Selon toute vraisemblance, les futurs élus, malgré le sup-

port tardif de la plateforme, défendront les intérêts de ce regroupement politique lors de la prochaine législature. A cet effet, Marsan rappelle que les candidats restent toujours membres de la plateforme et mène le même combat que les responsables. « Nous ne leur avons jamais demandé de retirer leurs candidatures », précise-t-il. Ils ont été sur le terrain et ils ont mené le combat, a-t-il lancé.

Les élections ont eu lieu et une bonne tranche de la population y a participé, constatent les responsables de l'Alternative. Les donnés ont donc changé, dit-on. L'ex député Eloune Doréus estime que les candidats ont eu raison d'aller aux élections. La bataille a été menée sur le terrain, a-t-il dit, et nous avons gagné. C'est nous qui connaissons le terrain et qui renforçons le directoire des partis, précise Doréus.

Souhaitant que tous les dirigeants des partis qui constituent l'Alternative se réveillent et fassent un faisceau pour supporter leurs candidats, Eloune Doréus croit que c'est le seul moyen de contrer les plans du pouvoir en place. « Nous ne sommes pas en guerre contre les cadres du parti », a-t-il martelé, arguant que les élections ne doivent pas servir à affaiblir, mais au contraire à renforcer l'alternative. Le contexte et les raisons qui ont poussé à la création de la plateforme sont encore valable, conclut-il. 🐧

doulion29@yahoo.fr



AVIS EXTERNE DE VACANCE DE POSTE

PAM/HAI/AV/2011-026

Le Bureau du Programme Alimentaire Mondial en Haïti recherche dans le cadre de ses activités un Officier National en Nutrition

: Officier National Nutrition Type de contrat : NO-A Type de contrat : FT Durée :1 an Lieu d'affectation : PaP, Haiti Section : Programme

Le Bureau du Programme Alimentaire Mondial en Haïti recherche dans le cadre de ses activités un Officier National en Nutrition

Sous la supervision technique de la Chargée de nutrition, l'officier national programme nutrition aura la responsabilité d'exécuter les tâches suivantes:

- Suivre les programmes nutritionnels/santé/VIH dans les différents sous bureaux via un contact régulier avec les agents de suivi nutrition des sous bureaux et les autorités gouvernementales ,ainsi que via des supervision s régulières sur le terrain des centres nutritionnels
- S'assurer de la mise en place des programmes conformément aux accords et procédures PAM, du respect du protocole national de prise en charge nutritionnelle, de la bonne gestion des intrants, de la bonne tenue des registres/statistiques,
- Identifier les problèmes/besoins (matériels, formations, intrants, outils de suivi/supervision etc.) des programmes nutritionnels/santé/VIH;
- Faire des propositions/solutions et suivre la mise en place de ces propositionsnotamment renforcer les capacités des équipes gouvernementales/partenaires.
- Entreprendre des visites régulières sur le terrain afin d'évaluer la situation des enfants, des femmes enceintes et allaitantes en termes d'accès à la nourriture et aux centres de santé/nutrition.
- Identifier les besoins de nutrition et proposer une réponse adéquate.
- Identifier les besoins/problèmes des agents de suivi nutrition du PAM, proposer des améliorations/solutions et suivre la mise en place de ces propositions.
- Renforcer les capacités des agents de suivi nutrition PAM.
- Contribuer au développement et à l'utilisation/mise en place des outils de surveillance nutritionnelle
- Proposer des modifications/nouveaux outils en fonction des besoins)-en collaboration avec l'unité M&E
- Exécuter toute autre tâche à la demande de son superviseur.

QUALIFICATIONS

Education: Etre titulaire d'un diplôme supérieur (minimum licence) en Nutrition et/ou Santéou dans un autre domaine similaire.

Langues: Parfaite connaissance du français (écrit et parlé) et du créole.Bonne connaissance de l'anglais.

Expérience: Avoir au moins 5 années d'expériences professionnelles à des postes de responsabilité élevée dont 3 ans dans le domaine de la santé/nutrition. Avoir au moins une année dans un contexte multiculturel.

Avoir une bonne connaissance dans la collecte, le traitement et l'analyse des données tout en maitrisant la manipulation des techniques associées.

Connaître le principe de travail avec les ONGs ou les agences des Nations Unies et avoir une connaissance du monde rural.

Connaissance: Bonne connaissance de l'outil informatique (WORD, EXCEL, etc.).

Conformément aux politiques en vigueur au sein des Nations Unies, les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Les dossiers de candidatures spécifieront le numéro de l'avis de vacance de poste et comprendront, une demande manuscrite, un curriculum vitae détaillé, une copie certifiée conforme des diplômes. Ils seront adressés sous plis fermés au Bureau des Ressources Humaines, Port-au-Prince Haiti.

Seules les personnes dont la candidature est sérieusement prise en considération seront contactées pour entretien et test. Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande d'emploi et une copie récente de leur curriculum vitae sous plis fermé, avec la mention du poste ci-dessous sur l'enveloppe:

Poste: Officier National-Nutrition Référence: PAM/HAI/PAP/VA/2011-26 Lieu d'affectation: Bureau de Port-auPrince

à l'adresse suivante du PAM : Base Logistique de la Minustah

Route de l'Aéroport Port-au-Prince, Haiti

Date limite de soumission de candidature 15 avril 2011

Processus de reconstruction et gestion des risques et désastres

a délégation de l'Union européenne (UE) en ✓ Haïti a signé, le lundi 28 mars 2011, avec le ministère de l'Intérieur, un accord baptisé « Programme européen de renforcement du Système national de gestion des risques et désastres (PER-SNGRD) », dans le but de renforcer le Système national de gestion des risques et des catastrophes. Cette contribution vient à quelques jours de la saison pluvieuse, qui doit démarrer à la mi-avril, et surtout à deux mois du début de la saison cyclonique, le 1er juin prochain. « L'Union européenne a décidé d'aider la population - que l'on voyait courir au secours des victimes du séisme 12 janvier 2010, qui était en général dépourvue de moyens et qui ne possédait pas la technique - en lançant ce programme qui consiste à renforcer le Système national de gestion des risques et des désastres », a déclaré le coordonnateur du programme, Alain Damit, au moment de parapher l'accord.

Cette entente signée entre le ministre haïtien de l'Intérieur, Paul-Antoine Bien-Aimé, et le chef de la délégation de l'Union européenne en Haïti, Lut Fabert, prévoit notamment de doter le pays de matériels et d'équipements de premier secours, ainsi que d'un centre opérationnel d'urgence. Avec ce centre, « La Protection civile sera en mesure de coordonner, en temps réel, les différentes interventions dans le domaine du sauvetage et de la première réponse, mais aussi d'assurer la coordination des intervenants », a indiqué le ministre Bien-Aimé dans son allocution de circonstance. Le ministre de l'Intérieur a qualifié ce projet de l'un des plus grands programmes de renforcement de la Protection civile en Haïti. « La mise œuvre de ce programme (PER-SNGRD) permettra la multiplication sur tout le territoire des équipes de sauveteurs, le renforcement du Système national de gestion des risques et des désastres devant aider l'Etat haïtien à mieux gérer les crises », a souligné le ministre Bien-Aimé. Ce programme constitue un saut qualitatif et quantitatif dans l'aide internationale à la protection civile haïtienne, at-il fait remarquer.

Ce programme, qui doit durer 18 mois, coûte 15 millions d'euros. « L'Union européenne se félicite de pouvoir inaugurer officiellement



L'ambassadrice de l'Union européenne Lut Faber et le ministre de l'Interieur, Paul Antoine Bien-Aimé paraphant un memorandum sur la gestion des risques et désastres.

ce programme en partenariat avec le gouvernement haïtien », a déclaré l'ambassadrice Lut Fabert, ajoutant que ce programme vise aussi à renforcer la capacité du gouvernement haïtien à faire face aux catastrophes naturelles et aux désastres. Au total, l'UE prévoit d'engager 50 millions d'euros pour la gestion des crises en Haïti. A titre de prévention, plusieurs centaines de conteneurs d'équipements seront disponibles dans les différentes régions d'Haïti à l'approche de la saison cyclonique, tandis que 1 200 volontaires seront formés dans les dix départements pour être prêts à intervenir en cas de catastrophe. Quatre experts européens travailleront à la formation du personnel de secours, tandis qu'une trentaine de sapeurspompiers seront chargés de la mise en place du dispositif d'alerte. Plusieurs personnalités, dont des représentants de directions départementales de la Protection civile, des experts et formateurs internationaux ont assisté au lancement du programme.

Quant à la reconstruction du pays, plus de 250 architectes et ingénieurs haïtiens ont assisté la semaine dernière à un séminaire en génie parasismique dans le cadre d'un partenariat entre l'Université Quisqueya (UniQ) et le Multidisciplinary Center for Earthquake Engineering Research (MCEER) de l'Université de Buffalo des États-Unis. Lors de ce séminaire, on a renseigné les ingénieurs et architectes haïtiens sur la façon d'intégrer la conception parasismique leurs constructions. dans C'était le troisième d'une série offerte par le MCEER depuis le tremblement de terre de janvier 2010. Cinquante-huit ingénieurs du ministère des Travaux publics ont pris part à ce séminaire grâce au soutien du Bureau des Nations unies pour

les services d'appui aux projets (Unops). « Les ingénieurs des secteurs public et privé doivent être sur la même longueur d'onde dès qu'ils commenceront à reconstruire Haïti », a estimé André Filiatrault, directeur du MCEER. Il a souligné que la reconstruction d'Haïti exigera une refonte en profondeur des pratiques locales d'ingénierie, y compris des codes de construction, des licences et des procédures d'examen pour les architectes et ingénieurs ainsi que des programmes d'études plus complets d'ingénierie.

post-séisme L'évaluation des bâtiments, le calcul des charges sismiques en Haïti et la conception parasismique des bâtiments construits avec du béton, de la maçonnerie confinée et du bois ont été inclus dans cette séance de formation. Un programme spécial aborde les propriétés requises et de contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour la conception parasismique des bâtiments en Haïti, « un aspect essentiel dans la reconstruction parasismique en Haïti », a affirmé M. Filiatrault. Quelques jours après le séisme de janvier 2010, André Filiatrault avait dirigé une équipe américaine d'ingénieurs en structure [parlant français] afin d'évaluer la sécurité structurale des hôpitaux a également mis en place un protocole pour la poursuite des évaluations sismiques des bâtiments pour l'Organisation des Nations unies.

Outre M. Filiatrault, l'Haïtien Pierre Fouché, candidat au doctorat en génie parasismique à l'UB, et J. Eric Karsh d'Equilibrium Consulting Inc. de Vancouver (Canada) avaient partagé leurs connaissances avec les participants. 🕅

Jean François Alexis

La Minustah changera-t-elle finalement de mission?

Maria Angela Holguin et Carlos Morales Troncoso, respectivement ministres des Affaires étrangères de la Colombie et de la République dominicaine, sont arrivés en Haïti le mercredi 30 mars dernier, en provenance de l'île voisine, à bord d'un hélicoptère. Les deux chanceliers doivent préparer, de concert avec les autorités haïtiennes, la prochaine réunion du Conseil de sécurité des Nations unies, réunion au cours de laquelle Haïti sera au centre des débats.

epuis la fin du mandat du président Alvaro Uribe, une proposition de la Colombie, demandant de transformer la force onusienne présente en Haïti depuis 2004 en une mission de développement, était à l'étude. La Colombie recommande que la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) change de mandat, a laissé entendre la ministre colombienne des Affaires étrangères, accompagnée de son homologue dominicain pour une visite de vingt-quatre (24) heures en Haïti.

Une réunion de travail s'est tenue au Palais national dans la soirée du mercredi entre les deux chanceliers, le président de la République, René Préval, le chef de la Villa d'accueil, Jean-Max Bellerive, et la ministre haïtienne des Affaires étrangères, Marie Michèle Rey. Travailler dans le domaine du développement en lieu et place du rôle de sécurité attribué à la force onusienne, telle est la toile de fond de la proposition colom-

Une séance de travail doit se tenir au siège des Nations unies au cours de laquelle la Colombie soumettra cette proposition aux autres membres du Conseil de sécurité. « Haïti sera au centre de tous les débats et cette suggestion doit être discutée de fond en comble », a informé le chef de la diplomatie colombienne.

L'actuel président de la et autres bâtiments essentiels | Colombie, Juan Manuel séance de travail et tentera de convaincre les principaux membres du Conseil de sécurité d'adopter cette proposition en faveur d'Haïti, selon le chancelier dominicain Carlos Morales Troncoso. Ce dernier croit dur comme fer que la mission de la force onusienne doit se convertir puisqu'Haïti n'est pas un pays en situation de guerre.

Le pays de Juan Manuel Santos doit assurer la présidence tournante du Conseil

de sécurité de l'Onu à partir de ce mois d'avril. M. Santos, qui avait visité Haïti avant son investiture, avait promis au président René Préval de se battre pour changer la fonction de la force onusienne. C'est conforme à cet engagement que sa ministre des Affaires étrangères est venue en Haïti préparer la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies sur Haïti qui se tiendra au cours la semaine prochaine à New-York.

Les deux diplomates colombien et dominicain ont rencontré, tour à tour, les deux candidats à la présidence, Mirlande Manigat et Michel Martelly, avant de s'envoler pour la République dominicaine. Les thèmes qui ont été débattus au cours de ces rencontres restent encore un secret d'alcôve. Contactées à ce sujet, les deux équipes de campagne ne veulent rien révéler à la presse.

Maria Angela Holguin et Carlos Morales Troncoso ont fait savoir que leur pays est prêt à travailler avec n'importe quel gouvernement qui sortira des élections du 20 mars denier. Les deux chanceliers souhaitent que le processus électoral arrive à bon port sans heurts. Ils sont repartis très tard dans la soirée du mercredi à bord d'un hélicoptère du gouvernement dominicain.

Le 14 mai 2006, le président René Préval avait demandé, dans son discours d'investiture, au secrétaire général des Nation unies de aux efforts de secours. L'équipe Santos, doit présider cette changer le statut de la Minustah en Haïti. Le président Préval avait appelé les membres du Conseil de sécurité de l'Onu à changer les chars en tracteurs, motoculteurs et bulldozers et à remplacer les militaires par des ingénieurs, agronomes et médecins aptes à être plus utiles aux Haïtiens. M. Préval obtiendra t-il satisfaction à quelques jours de la fin de son mandat?

> Joseph Chanoine Charles cjchanoine@yahoo.fr

LA MINUSTAH (EN ACTION

Au terme de son mandat d'un an, le Commandant de la Force de la MINUSTAH fait le bilan

Le Major Général Luiz Guilherme Paul Cruz vient de passer 12 mois à la tête de la Force de la MINUSTAH. Lors d'une cérémonie solennelle tenue le 30 mars à la base du contingent brésilien à Port-au-Prince, il a passé le commandement à son successeur, le Major Général Luiz Eduardo Ramos Baptista Pereira. Mais avant de quitter le pays, le Général Cruz a passé en revue, lors d'une interview, les actions de la composante militaire durant son mandat. Acquis, défis et perspectives. Ci-dessous l'interview dans son intégralité.



tion des casques bleus?

à faire face aux conséquences du des pluies en coordination étroite conjugués, nous avions pour été faite afin de déterminer le séisme dévastateur du 12 janvier. Lorsque je suis arrivé dans la Mission, nous étions toujours dans la phase d'urgence. Nous avions beaucoup à faire, comme procurer des soins médicaux aux victimes, appuyer les organisations humanitaires à distribuer l'aide alimentaire et autres produits de première nécessité. A titre d'exemple, un contingent, à lui scul, a distribué plus de 10,000 tonnes de vivres et de produits non alimentaires à Port-au-Prince. Nous avons eu une très bonne collaboration avec les Agences des Nations Unies et avec les équipes civiles ou militaires dépêchées sur place par de nombreux pays.

Ensuite, nous avons cu à nous préparer pour la saison des pluies et des cyclones, et ce, tout en maintenant l'appui aux personnes vivant dans les camps

Question : Vous êtes arrivé au d'hébergement provisoires, avec les agences de l'ONU, les

terme de votre mission en Nous avons mis en place une autres acteurs de la coopération Haîti. Etes-vous satisfait des stratégie qui nous a permis bilatérale, et les autorités hai- Sur le plan sécuritaire, nous avons réalisations, de la contribu- d'assurer une présence aussi bien tiennes. Nous avons également appuyé la Police Nationale à l'intérieur qu'à l'extérieur des eu à apporter notre appui dans la d'Haiti (PNH) dans les Centres Général Cruz : L'année 2010 a camps, tout en nous préparant à réponse à l'épidémie de cholèra. de Vote, conformément à été pleine de défis. Nous avons eu répondre aux aléas de la saison Parallèlement à tous ces défis l'évaluation sécuritaire qui avait

mandat d'apporter le soutien degré de sensibilité (rouge, dans ses deux volets sécuritaire et logistique.

Question : Quel rôle ont joué les casques bleus durant les élections?

Général Cruz : Durant les élections, la composante militaire avait pour mandat d'appuyer les autorités haïtiennes sur le plan logistique et sécuritaire. En ce qui concerne la logistique, les militaires ont livré tout le matériel électoral sensible et non sensible dans les 1500 Centres de Vote à majeur, et nous avons utilisé tous les moyens de transport à notre disposition : helicoptères, avions, camions et autres véhicules, navires, et dans les zones rurales ou reculées, les soldats ont marché de longues heures pour distribuer le matériel.

nécessaire au processus électoral orange ou vert) de chaque centre. Il est important de se souvenir qu'avant les élections, les forces onusiennes (casques bleus et policiers) et la PNH avaient développé un plan intégré de sécurité, et un important dispositif de dissuasion avait été mis en place. Les forces de sécurité étaient présentes un peupartout sur le terrain. Il s'agissait pour nous de nous assurer que nous serions en mesure de faire face à toute éventualité et d'ainsi garantir que la population puisse exercer son droit de vote. Et travers le pays. Ce fut un effort effectivement, le second tour du scrutin s'est déroulé dans un environnement relativement calme, sans grande irruption de violence, à l'exception d'incidents isolés.

Question: l'on a parfois le sentiment que la population ne comprend pas ou comprend mal le rôle des casques bleus, surtout dans les pays où il n'y a pas de conflit.

Général Cruz : Merci de me donner cette opportunité de donner mon avis sur cette question. Je ne suis pas d'accord avec cette idée. A mon avis, il n'y pas d'« incompréhension » de la population. Il y a parfois instrumentalisation de certains groupes. Je peux vous assurer que partout, à Port-au-Prince ou même dans d'autres villes du pays, les casques bleus et la population ont de manière générale de bonnes relations. Il suffit de voir comment celle-ci les accueille bien et comment ils sont bien traités par cette dernière. On peut le voir à travers des expressions telles que Bon bagay'. Les casques bleus ont aussi à leur actif de nombreuses activités conjointement avec, et pour le bien-être de la population. Les Haitiens comprennent très bien le rôle des casques bleus et leurs efforts visant à apporter la sécurité et la stabilité dans leur



LA MINUSTAH (EN ACTION

Question : Mais comment insatisfaction pour une raison ou explique-t-on qu'il y ait une autre, nous ne pouvons aller parfois des incidents violents à l'encontre de cela. C'est ainsi entre la population et les que nous analysons les situations casques bleus, comme ce fut le au cas par cas, parce qu'elles sont cas, en décembre?

Général Cruz : Lors d'actions Mais je peux affirmer que nous conjointement menées avec la sommes généralement bien PNH et UNPol contre les gangs compris de la population. par exemple, il y a parfois des population. Jamais, Conforcomprennent bien; nous agissons tement? ce que nous faisons.

différentes les unes des aurres.

incidents, mais pas avec la Question: Quel est le Concept d'Opérations de la Force de la mément à notre mandat, nous MINUSTAH ? Et comment appuyons la PNH, et les gens le est-il mis en œuvre, concrè-

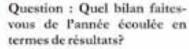
toujours en faveur de la Général Cruz : La Force de la population, jamais contre elle. Au MINUSTAH met en œuvre le contraire, nous devons appuyer la mandat qui lui est donné par le PNH dans ses efforts visant à Conseil de Sécurité des Nations contrôler la criminalité. Et c'est Unies. A cette fin, nous avons préparé des plans en définissant 4 grands axes. Le premier est relatif Lors des dernières échauf- à la sécurité et à la stabilité. Dans fourées, survenues en décembre, ce volet, s'inscrit un dispositif vous avez certaine-ment vu qui comprend des opérations comment nous avons agi. On ne telles que des déploiements peut légitimement pas empécher dissuasifs, des patrouilles des manifestants de protester, mécanisées ou pédestres, des C'est la violence contre autrui ou opérations conjointes avec la contre les biens d'autrui que nous UNPol et la PNH, la collecte nous efforçons de circonscrire. d'informations et ainsi de suite. Comme par exemple empècher La vision à long terme que nous les manifestants de pénétrer dans poursuivons est la suivante : l'enceinte du Palais national ou renforcer les capacités des du Conseil Electoral Provisoire, institutions haitiennes afin ou de saccager des stations qu'elles soient en mesure de d'essence ou des supermarchés, prendre la relève, ce qui nous Mais si les citoyens veulent permettra de nous désengager. exprimer leur point de vue, leur Toute notre action s'inscrit dans



cette vision. Le mandat qui nous est donné par le Conseil de Sécurité, nous confic également la táche de fournir un appui logistique et sécuritaire au processus électoral. C'est-à-dire maintenir un environnement sûr, notamment dans le périmètre des Centres de Vote, et délivrer le

catastrophes naturelles, en prévision de la saison cyclonique ou par exemple lors de la propagation de l'épidémie du choléra. Dans ces cas là, nous mettons sur pied des forces d'intervention rapide dans toutes les régions où nous sommes matériel électoral à temps dans déployés, en appui aux partenaires impliqués dans la Notre Concept d'Operations gestion de ces crises et aux comprend aussi notre im- acteurs humanitaires, en fournisplication dans les efforts de sant notamment des escortes, ou gestion des situations d'urgence, en distribuant nous-mêmes

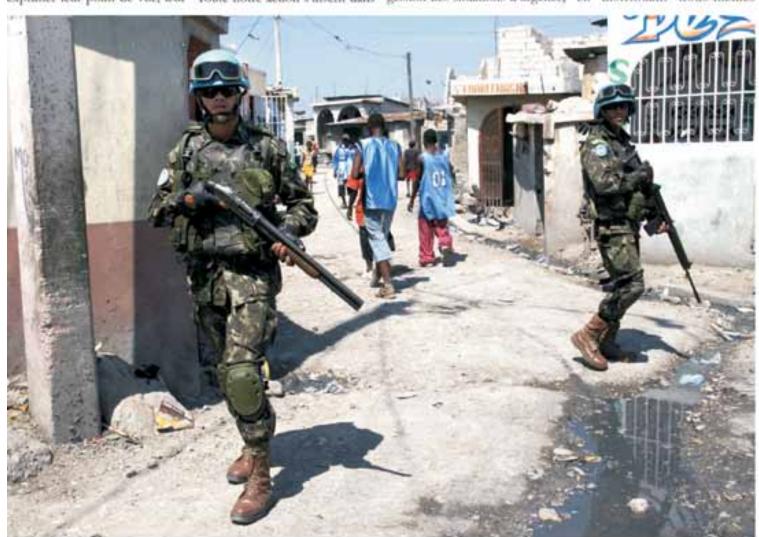
notamment dans le cas de l'assistance humanitaire, l'eau, les vivres ou les produits de première nécessité. Nous assistons aussi en matière de travaux d'ingénierie, dans le pavage des sites des Centres de Traitement du Choléra, la réhabilitation de routes, de ponts ou autres infrastructures essentielles, le déblaiement ou le drainage de canaux. Ce sont là quelques unes de nos actions qui requièrent la mobilisation et l'utilisation de nos ressources pour une réponse rapide et efficace aux besoins qui sont identifiés.



Général Cruz: Nous pouvons dire que nous avons eu de manière générale de bons résultats en termes de sécurité et de stabilisation. Nous avons participé à de nombreuses opérations conjointes anticrimes, et avons réussi à rattraper. de nombreux évadés de prison lors du séisme du 12 janvier. Par ailleurs, les milliers de patrouilles que nous effectuons au quotidien sur l'ensemble du territoire ont certainement eu un effet dissuasif. Ceci est quelque chose substantif en matière de

Dans ce cadre, nous avons établi un important dispositif sécuritaire autour et à l'intérieur des principaux camps d'hébergement provisoire.

Sur les 1300 camps à travers le pays, qui sont de différentes dimensions, nous privilégions les 7 plus grands, et nous assurons une présence 24h/24 dans 28 camps. Cette présence est plus



LA MINUSTAH (29) EN ACTION





risques sont plus importants.

Mais nous évaluons réguliérement les risques, et dans l'ensemble, nos patrouilles bénéficient à quelque 400,000 résidents de ces camps. Par ailleurs, dans 863 autres camps, nous avons mis sur pied un système de visite, si je peux dire, de présence « surprise » qui nous permet de contrôler la situation sécuritaire et de dissuader les violences. Ces actions menées conjointement avec la UNPol et la PNH ont permis de réduire la violence urbaine et domestique. Il faut cependant souligner que la violence faite aux femmes et aux filles constitue un problème difficile à résoudre, Cependant, je suis convaincu que sans notre action, ces violences auraient été beaucoup plus nombreuses. Grâce à une formation spécifique qui nous a été donnée par l'Unité Genre et la Section des Droits de l'Homme de la MINUSTAH, nous avons pu adapter notre action, afin de la rendre plus efficace dans ce domaine si sensible.

Quant au bilan de notre appui logistique et sécuritaire au processus electoral, il faut rappeler qu'il s'agit d'un processus qui s'étend sur des mois. Il s'agit en effet d'identifier et d'évaluer tous les futurs Centres de Vote, et mettre sur pied des équipes conjointes avec la UNPol

forte la nuit que le jour, car les et la PNH pour chacun de ces centres, afin d'assurer un déroulement calme du scrutin. La livraison du matériel électoral suppose aussi l'élaboration d'un bon plan, afin que celui-ci puisse être délivré à temps, et afin de pouvoir rapidement répondre aux urgences.

votre mandat?

Question: Au vu de toutes ces d'ingénierie. Mon prédécesseur actions, que peut-on inscrire avait sollicité une augmentation au nombre des principaux d'effectifs de l'ordre de 2000 défis de la Force, au cours de hommes, dont une partie devait être constituée d'ingénieurs. Il Général Cruz : Je crois que le s'en rapidement suivi le déploieprincipal défi a été de faire face ment des contingents de génie aux besoins urgents de l'après 12 japonais et coréen. A la fin de

nouvelle compagnie de génie provenant du Paraguay. Tous ces contingents sont venus s'ajouter aux compagnies brésilienne et équato-chilienne déjà sur place.

Elles ont pratiquement travaillé nuit et jour pour enlever les débris dans les canaux, sur les routes et sur les sites où devaient être aménagés des camps d'hébergement. Le travail que ces compagnies ont réalisé a été tout simplement époustouflant.

Ces compagnies ont également dú préparer des sites pour abriter des écoles en remplacement de celles qui se sont effondrées, en accordant une priorité aux quartiers défavorisés comme Cité Solcil ou Bel-air. Ce travail en particulier, fait en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), j'en ai fait ma priorité. Car faire en sorte que les enfants puissent retourner le plus rapidement possible à l'école, c'est exactement cela, le maintien de la paix.

Question: Compte tenu des actions que vous avez évoquées, que reste-t-il à accomplir, pour les Casques bleus, selon vous?

Général Cruz : Il faut continuer à faire face aux problèmes de sécurité, contribuer à l'amélioration de la vie des communautés et aider au développement des janvier, notamment en matière l'année, nous avons reçu une capacités de la Police Nationale



LA MINUSTAH (EN ACTION

d'Haiti (PNH). Certes, ce n'est de l'avant malgré les importants pas à nous de nous occuper des défis auxquels ils font face. problèmes de la PNH, mais nous nous faisons. Je tiens aussi à ce affectation? que nous puissions continuer à Général Cruz : le retourne dans mettre nos ressources au service ma ville, Brasilia. Je rejoins l'état des communautés, notamment major de l'armée de mon pays. Ce en matière de travaux sera un nouveau défi, mais ce sera d'ingénierie, car les besoins sont différent de la réalité de la immenses.

vous a-t-elle aidé dans l'ac- maintien de la paix complissement de votre mission en Haïti?

expériences dans des domaines Haîtiens? divers. l'avais déjà travaillé en Général Cruz : Merci pour votre régions, au moins quarante l'harmonie. communes. J'ai aussi travaillé aux Etats-Unis comme professeur assistant à l'Académie militaire américaine. Au sein du système des Nations Unies également, j'ai eu à occuper des postes élevés. Entre autres expériences, au Brésil, j'ai été professeurinstructeur à l'Académie militaire et comme officier d'Etat-major. Dans les années 90, je faisais également partie de l'équipe gouvernementale. J'ai donc été exposé à un environnement différent, qui est l'arène politique. l'ai beaucoup appris de ce nouvel environnement de vie. Et cela a été aussi l'occasion de me rendre compte qu'il y a des gens différents et qui ont un mode de pensée différent. Ma présence en Haîri a été pour moi très enrichissante.

Question : vous êtes a au terme de votre mission en Haîti. Quel souvenir en garderez-vous?

Général Cruz : Ce fut une expérience intense, très intense. l'ai eu des échanges avec de nombreuses personnes, et beaucoup ont envie de s'investir, de s'impliquer dans la reconstruction du pays. Et j'admire énormément ces personnes qui veulent prendre leur avenir et celui de leur pays en main et aller

devons coopérer, et nous devons Question : Savez-vous déjà travailler ensemble. C'est ce que quel sera votre prochaine

mission. Je vais m'occuper de relations internationales, Question : En quoi votre notamment de ce qui a trait à la expérience professionnelle coopération bilatérale et au

Question: Quel message Général Cruz : J'ai eu des souhaitez-vous adresser aux

Haîti. Je connaissais assez bien le compréhension. Merci. pays pour avoir été chef de Travaillons ensemble, contibataillon. C'était un énorme nuons à travailler ensemble pour avantage pour moi de connaître le bien-être de la nation, et ce, afin les gens non seulement dans la de développer une économie région métropolitaine de Port- stable, un pays offrant des au-Prince mais à travers le pays, garanties de sécurité, où la l'ai eu l'opportunité de visiter population peut avoir espoir dans plusieurs endroits, plusieurs le futur et vivre dans la paix et









NOTRE SITE INTERNET WWW.MIN





Haïti autre-mer
Editorial Actualité Partrait
Economie Dossier Société Culture
Agara Sport Environnement Technologie
Loisirs Caricatures Graffitis Blogasphère
Spiritualité Rép. Dominicaine Mande

Le Matin

Haiti et le monde à la minute

■ Haïti / Produits pétroliers

Risque de détérioration des conditions de sécurité alimentaire

La hausse du prix des produits pétroliers s'est déjà répercutée sur l'économie réelle. En plus du tarif du transport en commun qui a presque doublé, le coût des produits de première a connu une hausse considérable. Une telle situation risque d'aggraver davantage les conditions de sécurité alimentaire déjà menacées par l'épidémie de choléra et l'incertitude sociopolitique dans ce contexte postélectoral.

Jocelyne Colimon Féthière, et le ministre des Finances, au regard de la situation so-Ronald Beaudin, ont annon- cio-économique cé que les prix des produits avait subventionné les propétroliers ont été révisés à la duits pétroliers pour anticiper hausse. Selon le gouverne- cette hausse, une décision qui nal. En effet, depuis quelques de 2.6 milliards de gourdes. mois, la tension qui règne en Afrique et au Proche-Orient duits pétroliers a déjà ses rén'a cessé de tirer vers le haut percussions dans l'économie taires. le prix du baril du pétrole. Et réelle nationale prise dans Haïti, en tant que petit pays tous ses aspects.

es autorités haïtiennes, exportateur de pétrole, demerce et de l'Industrie, conséquences de cette hausse.

Cependant, l'Etat haïtien, nationale,

La hausse du coût des pro-

25.0% en passant de 1 300 gourdes à 1 750 Gourdes, celui du sac du sucre a augmenté de près de 26.0% en passant de 2 050 gourdes à 2 575 gourdes. La hausse du prix de ces produits, qui rentrent dans ment, les causes de cette me- a causé au Trésor public, selon la consommation quotidienne sure sont d'ordre internatio- le ministre Beaudin, une perte des ménages haïtiens, va entre autres se répercuter sur les produits dérivants, notamment le pain, les pâtes alimen-

> Cette situation risque d'aggraver davantage les condi- si l'épidémie de choléra par-

ter le gouvernement haïtien à 3 millions de personnes qui sont concernées par l'insécurité alimentaire.

La CNSA avait compté ausmi les facteurs susceptibles d'empirer les conditions de sécurité alimentaire, le chogative sur l'offre des produits améliorer les choses. Bien au agricoles et, plus particulièrement, les légumes, les fruits de der les investissements pro-

En fait, les ouvriers agricoles refusent de travailler Pierre Ricardo Placide dans les aires irriguées de l'Arppricardo1983@yahoo.fr tibonite, surtout en période

Le prix du sac de farine a tions de sécurité alimentaire. pluvieuse, pour ne pas attravia la ministre du Com- vrait subir de plein fouet les connu une hausse de près de En effet, bien avant cette per l'épidémie. Cette situation hausse des prix des produits risque d'affecter la production pétroliers, on assistait déjà à du riz et pourrait faire surenune augmentation de ceux des chérir le prix de ce produit. produits de première néces- Le problème devient encore sité. D'ailleurs, la Coordina- plus complexe avec l'augtion nationale de la Sécurité mentation du prix du transalimentaire (CNSA) avait tiré port en commun qui concurla sonnette d'alarme pour por- rence considérablement celui de l'alimentation. Désormais, réfléchir sur le cas de près de avec l'augmentation du prix de ces produits pétroliers, en plus des frais de scolarité plus exorbitants d'année en année, les parents vont devoir débourser beaucoup plus pour permettre à leurs enfants d'aller à l'école.

L'incertitude sociopolitique léra ayant une incidence né- postélectorale n'est pas pour contraire, elle risque de retarductifs dans le secteur agricole. 🕅

> Pierre Ricardo Placide ppricardo1983@yahoo.fr

L'UE accorde 15 millions d'euros à Haïti

e gouvernement haïtien rieur et des Collectivités territi, Mme Lut Faber.

sous forme de dons, permettra de renforcer les dispositifs d'intervention de premier dernières élections ». secours sur le territoire national et la coordination entre le casion pour les représentants corps des sapeurs- pompiers et la Protection civile.

entendre de son côté que le sensibiliser les représentants pays sera, entre autres, doté de la Bid sur le rôle primordial d'un Centre opérationnel d'ur- que pourraient remplir le sport gence, incluant des matériels et la culture dans l'éducation, et des équipements de pre- la formation et le développemière urgence et de secours. ment communautaire. Mme Faber a indiqué que l'UE envisage de mettre plus de 50 les responsables de la Bid ont millions de dollars à la disposition d'Haïti pour que le pays la population de l'Amérique puisse faire face à la saison cy-latine et des Caraïbes a moins clonique.

Haïti au centre de l'assemblée annuelle de la Bid

Du 24 au 28 mars, à Calgary, la Banque interaméricaine de développement (Bid) a organisé l'assemblée annuelle des gouverneurs et de la Société interaméricaine d'invesnalités dont la plupart sont nouveaux venus. ministres des Finances, précette assemblée.

Cette assemblée a été l'occa- lutions capables de soutenir le a signé, lundi, un accord sion pour les participants de développement de façon plus avec l'Union européenne confirmer leurs engagements durable et, surtout, de généen vue de renforcer le Sys- envers Haïti pris lors de la rer des emplois et la croissance mer et le riz. tème national de gestion des conférence de New-York le 31 économique. 🐧 risques et des catastrophes na- mars 2010. Selon Eric Pierre, turelles. Cet accord d'un mil- représentant d'Haïti à la Bid, lion d'euros a été paraphé par cette institution avait décidé le ministre haïtien de l'Inté- d'annuler les dettes d'Haïti qui avoisinaient les 500 millions de toriales, Paul Antoine Bien-Ai- dollars et d'octroyer des dons mé, et le chef de la Délégation de l'ordre de 200 millions de de l'Union européenne en Haï- dollars par an pour les 10 prochaines années. M. Eric Pierre Selon le ministre Paul An- a donné l'assurance que la Bid toine Bien-Aimé, cet accord, entend « continuer sa coopération avec le nouveau président qui sortira vainqueur des

La rencontre a été aussi l'ocdes associations juvéniles dont Bobby Duval, fondateur de Mme Lut Faber a laissé l'Athlétique Club d'Haïti, de

Au cours de cette réunion, indiqué que près de 40 % de de 30 ans. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que, au cours des dix prochaines années, un milliard de jeunes supplémentaires entrera sur le marché du travail alors que le monde traverse une crise de l'emploi pour les jeunes. Autrement dit, le marché du travail mondial ne sera tissement. Plusieurs person- pas en mesure d'absorber ces

Au cours de l'assemblée de sidents de banque centrale la Bid, les débats ont tourné ou autres hautes autorités des sur les possibilités de créer des pays membres ont pris part à modèles d'affaires novateurs qui puissent apporter des so-



REPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

- COMMUNIQUÉ -

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) informe le public en général et les importateurs des produits pharmaceutiques en particulier, que l'importation du vaccin contre le vibrio cholerae n'est pas encore autorisée en Haïti. En fonction des données scientifiques disponibles, la protection immunitaire induite est de courte durée.

Toutefois, le Ministère de la Santé Publique rappelle à la population que la prévention du choléra consiste surtout en l'observance des mesures

Quant à la prise des cas confirmés, elle se fait rapidement par les professionnels de santé au niveau des Centres de Traitement de Choléra (CTC) et des Unités de Traitement du Choléra (UTC).

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population appelle la population à la vigilance en vue d'éviter tout risque d'aggravation de l'épidémie et de ne pas considérer le vaccin comme une solution miracle.

> Alex larsen Docteur en médecine Ministre



SPÉCIAL FIN D'ANNÉE!



Great Wall

Le futur aujourd'hui!

3 ANS
DE GARANTIE

100,000
KILOMÉTRES



FLORID

1.5 v.v.t. Technology ABS Dual Airbag

HAVAL M2

1.5 v.v.t. Technology Option 4x4 ou Traction ABS Dual Airbag



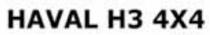
us**\$15,900**





WINGLE 5 4X4

2.5 Turbo Diesel 4x4 ABS Dual Airbag



2.0 L ABS Dual Airbag



us**\$21,900**



HAVAL H5/HOVER 4X4

2.5 tdi 4x4 ABS Dual Airbag

*Offre valable jusqu'à épuisement de stock.



Votre partenaire automobile

+509 2816 1001 • +509 2816 1002 • +509 2816 1003

 Boulevard Toussaint Louverture, Route de l'aéroport Port-au-Prince, Haîti www.Autoplazahaiti.com • info@autoplazahaiti.com

Plaidoyer du CRAR sur la participation de la société civile dans le processus de reconstruction d'Haïti

citoyens et citoyennes, représentants d'organisations de la société civile, réunis au sein du collectif pour la reconstruction CRAR; convaincus que le processus de reconstruction post-séisme ne peut se faire sans l'implication des citoyennes et citoyennes d'Haïti, après une série de réflexions menées pendant six mois à travers des assemblées régionales tenues avec des centaines de leaders de la société civile haïtienne dans les départements du Nord, du Nord'Est, du Sud'Est, de la Grand' Anse, de l'Artibonite et de l'Ouest.

Avons constaté avec préoccupation :

- Le manque de transparence, la lenteur et la carence de coordination et de suivi qui entoure et de coordination de leurs interla mise en œuvre des projets de ventions; reconstruction, particulièrement en ce qui concerne le déblayage pour un réel développement du cadre des grands travaux d'utilité des zones touchées par le séisme;
- la très faible implication de la société civile haïtienne tant dans l'élaboration que dans l'implémentation du plan et l'absence effective de mécanismes d'implication de la diaspora haïtienne aussi bien à travers ses ressources pulation haïtienne soit tenue réhumaines que ses ressources financières;
- décentralisées du pays quant au commissions



Raoul Pierre-Louis représantant des CASEC au CIRH, Yves Dassas de Jurimedia, Philippe Fils-Aimé du CRAR, Hans Tippenahur de la Fondation Espoir et Yva Salvant du CEFCAD

processus et à son évolution;

- la présence quasi exclusive des ONG étrangères dans l'environnement des réfugiés du séisme et le manque de contrôle
- l'absence de perspectives secteur entrepreneurial haïtien;
- •le peu d'opportunités d'emplois durables, en particulier pour les centaines de milliers de jeunes au chômage.

Demandons ce qui suit :

1. Participation. Que la pogulièrement informée de l'état d'avancement du plan de reconsl'ignorance dans laquelle truction à travers des forum tribaigne les collectivités territoriales mestriels au cours desquels des parlementaires,

la société civile, les pouvoirs locaux et la presse pourront discuter avec la direction exécutive de la CIRH et le chef du gouvernement; qu'a cet effet soit ouvert un cahier de charges et une banque de projets.

2. Transparence. Que dans le publique tels la gestion des déblais, l'aménagement des bassins versants, la reconstruction des zones dévastées et autres soient mises en place des stratégies pouvant faciliter la création et la consolidation de nombreuses micro-entreprises avec des expertises variées (management, recyclage, sensibilisation, formation, entreposage, construction) et la création de centaines de milliers d'emplois durables ; que

les institutions, associations et organismes locaux puissent participer aux passations de marché.

concertation départementales telles que prônées par le DSN-CRP avec des fonctions de proposition, de contrôle, et de suivi des projets répondant aux bedevront inclure les représentants des associations socioprofessionnelles, des ONG locales, les élus locaux et les membres de la diaspora originaires des régions ;

4. Coordination de l'aide. Que ONG de manière à renforcer l'instance de coordination et de contrôle gouvernemental et à inscrire leur action dans le cadre des politiques nationales;

5. Participation locale. Que dans le plan de développement des 5 pôles de développement prévus par le plan de reconstruction soit pris en considération la nécessité d'impliquer les populations locales afin qu'elles puissent bénéficier de conditions d'habitat, d'emploi et de services sociaux adéquats et de formations répondant aux nouvelles opportunités économiques en voie d'être crées ; qu'obligation soit faite de communiquer les plans d'action et projets aux différents partenaires locaux dans chaque

Développer une politique d'insertion des jeunes axée sur la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse, par la formation, le crédit-subvention (50% de subvention et 50% de crédit à un taux

grâce avant d'entamer les remboursements) et l'encadrement (mentorat, coaching). La prio-3. Concertation. Que soient rité devrait être accordée aux mises en place des tables de projets collectifs et touchants les secteurs de l'agro-industrie, des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement (incluant l'assainissement), les Technologies de l'Information soins des collectivités. Ces tables et de la Communication (TIC) ; Qu'un montant représentant 10% de l'aide internationale soit versé à ce fond qui sera domicilié dans une banque haïtienne, telle la BNC.

Le CRAR lance un appel à soit révisée la législation sur les l'unité de la société civile haïtienne et les invite à joindre leurs revendications à celles du CRAR en vue de mettre sur pied une plateforme citoyenne afin de faire valoir leur droit à la participation dans la reconstruction auprès du nouveau gouvernement issu des élections du 20 Mars 2011.

> Philippe Fils-Aimé Coordonateur du CRAR 3449-7277

Organisations membres du CRAR: CEFCAD (Centre de Formation Citoyenne et d'Appui au Développement) Foundation Gael Pinson, Fondation Espoir Connocs Rancodha Jurimedia Racoga Fondation Secours Haiti Connob Coordination des Co-6. Insertion économique. mites d'initiatives des Gonaives Coordination des Comites d'initiatives de La Valle Jacmel Coordination des Comites d'initiatives de Limonade Coordination des Comites d'initiatives de Caracol Coordination des Comites d'iniabordable et avec un délai de tiatives de Plaine du Nord

Report de la foire Expo Tap-tap moderne

(Communiqué de presse de l'Apatah)

des artisans tap-tap autobus keam's et Apatah. haïtiens (Apatah) et Lonlocaux et internationaux et, particulièrement, du secteur privé des Tap-Tap Moderne. Affaires, de l' État haïtien, du corps diplomatique et consulaire, des Max Auguste, accompagné de sa ONG et de la PNH qui s'étaient sœur Mme Michaëlle Auguste mobilisés à l'occasion de la foire Saintnatus ait présenté, le 9 mars prévue les 18, 19, 20 février 2011, 2011, les excuses de l'Administrafoire reportée aux 20, 21, 22 mai tion du Parc, en présence de Ance-2011, toujours au Parc historique ner Petit-Bois, représentant Londe la canne à sucre. En effet, après des préparatifs de plus de 90 jours, le 17 février 2011, soit un jour avant l'évènement, un appel téléphonique de l'administration du Parc de la canne à sucre informa que le site nétait plus disponible pour la foire Expo Tap-Tap moderne et autres produits artisanaux

Beaucoup de surprises ont été préparées, pour les supporteurs de la Foire Expo, par Josué Jean Gilles, artiste de pierre taillée, tra-

'Association professionnelle vaillant en collaboration avec Lon-

Les coupons d'entrée, achetés keam's Auto Design s'excusent en février, sont toujours valables et auprès du public et des médias permettront, en mai prochain, de visiter l'intérieur de la carrosserie

Nous apprécions que M. René keam's Auto Design, et Mie Jessyka Myrthil, présidente de Apatah, et ait programmé, du 20 au 22 mai 201, Foire Expo.

Port-au-Prince le 17 mars 2011.

Ancener Petit-Bois PDG Lonkeam's / Apatah Chargé de Relations publiques Marie Jessyka Myrthil Présidente Apatah Marie Nathalie Génécé Commission de presse



HAITI NEW FLIGHT SCHEDULE **JAMAICA AIR SHUTTLE**

Sustainable **Development** in association Jamaica Air Shuttle will relaunch routing schedule flights between PAP Haiti and Kingston Jamaica beginning Tue March 29, 2011

Flight will be offered twice per week, Mondays and Fridays departing Kingston at 8am and departing PAP at 11am. Private charters for your personal and business needs are available. Please contact us on 3770-3447 for your reservation or information.

> HAITI SUSTAINABLE DEVELOPMENT 466, Delmas 58 Tel: 509 3770 3447

www.haitisustainabledevelopment.com • email: hsdhaiti@gmail.com



Micro-SIM pour un maximum de technologie!

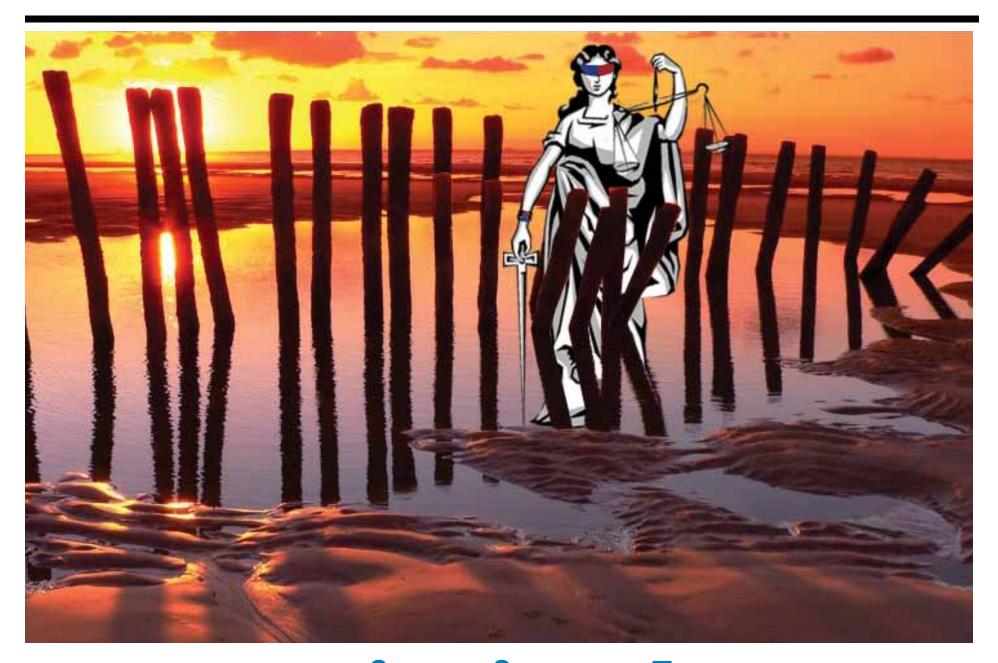
Avec la Micro-SIM de Voilà vos smartphones et vos tablettes peuvent enfin bénéficier de l'internet Mobile de Voilà!

Passez sur le réseau le plus fiable d'Haïti.

Pour plus d'information, contactez le service à la clientèle en composant *111 ou 3400 1111 ou email : customercare@voila.ht

www.voila.ht





La constitution de 1987: 24 ans de tourmente

propositions, de l'Exécutif, modifiées, ont été approuvées le 16 septembre 2009 par une 48e législature presque acquise à la cause de René Préval, au cours d'une séance très houleuse. Des propositions votées à la hâte, dans une absence profonde de débats tant au niveau des parlementaires qu'au niveau des différents secteurs de la société. Les thèmes dominants et les articles devant être amendés restent encore peu connus du grand public.

Seulement deux semaines restent pour la fin de la première session de cette légis-lature. Les mêmes problèmes risquent de se poser avant le vote des propositions de l'Exécutif. Déjà, plusieurs organisations de la société civile se demandent si on ne risque pas de tomber dans les mêmes pièges. Les parlementaires auront seulement quinze (15) jours pour statuer sur des propositions qui, normalement, devraient faire l'objet de grandes discussions

au sein de tous les secteurs de la vie nationale. Une absence de débats profonds est en passe de caractériser le vote de ces propositions. Le temps presse. On joue désormais à la va-vite.

Constitution de 1987 et proposition de révision : analyse comparative

L'équité de genre, la question de la double nationalité, la création d'un Conseil constitutionnel, la réduction du nombre d'élections et la diminution du nombre de seconds tours jugés dispendieux, l'introduction du jus soli, la reformulation ou l'élimination des articles ambigus ou jugés inutiles sont, entre autres, les grandes lignes du projet de révision de la Constitution de 1987 voté par la dernière législature.

D'entrée de jeu, il faut dire que, dans le chapitre I, un seul article est modifié.

Dans la Constitution en vigueur, cet article stipule que « Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, coopératiste, libre, démocratique et sociale ». Dans le nouveau document, il se lit ainsi : « Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, libre, démocratique et sociale». Seulement un léger changement y est apporté. On ôte le qualificatif coopératiste.

Dans la Constitution de 1987, l'article ayant rapport à la double nationalité s'intitule : « Possède la nationalité haïtienne d'origine tout individu né d'un père haïtien ou d'une mère haïtienne qui, eux-mêmes, sont nés haïtiens et n'avaient jamais renoncé à leur nationalité au moment de la naissance ». Désormais, l'article 11 sera lu ainsi dans le nouveau document : « Possède la nationalité haïtienne de naissance tout individu né d'un père haïtien ou d'une mère haïtienne qui, euxmêmes, n'avaient pas répudié leur nationalité au moment de la naissance de l'enfant ». La question de la nationalité haïtienne d'origine a été tout sim-

plement rayée et des verrous sont donc enlevés pour des compatriotes de la diaspora.

Dautres articles ont également été modifiés dans ce chapitre. Les articles 12.1, 12.2, 13 et 14 qui traitent aussi de la nationalité sont supprimés, dont l'article 12 qui se lisait comme suit : « La nationalité haïtienne peut être acquise par la naturalisation ».

Dans le projet de révision, cet article se lit ainsi : « Tout Haïtien est soumis à l'ensemble des droits et obligations attachés à sa nationalité haïtienne. Aucun Haïtien ne peut, à l'endroit des autorités haïtiennes, faire prévaloir sa nationalité étrangère sur le territoire de la République d'Haïti ».

Au moment où la diaspora réclame son droit de vote et l'acceptation de la double nationalité, l'on se demande encore si les Haïtiens vivant en terre étrangère vont pouvoir intégrer finalement les instances décisionnelles. D'ailleurs, une pétition est déjà lancée pour demander à la 49e législature d'agir vite en vue de leur permettre de participer à la construction de la nouvelle Haïti.

Dans le chapitre traitant de la question du droit et des devoirs du citoyen, la Constitution de 1987 formule que : « La réunion des droits civils et politiques constitue la qualité de citoyen ». L'Exécutif propose que l'article 16 soit modifié : « La jouissance, l'exercice des droits civils et politiques constituent la qualité du citoyen. La suspension et la perte de ces droits sont réglés par la loi ». Tandis que l'article 16.1 est supprimé, un nouvel article (17.1) est ajouté dans cette section, prenant en compte la question d'équité de genre : « Le principe du quota d'au moins trente pour cent (30%) de femmes est reconnu à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics».

La formulation de l'article 18 dans la Constitution de 1987

(suite page 19)

16 Dossier Vendredi 1 - jedui 07 avril 2011 • No 34251

Constitution de 1987

Des pages non lues en 24 ans!

a révision constitutionapparaît jourd'hui, aux yeux de la plupart des juristes haïtiens, comme « une urgente priorité ». L'on semble ne plus douter de la nécessité de changer certaines dispositions de la loi mère, qui demeure, jusqu'ici, celle ayant le plus duré des 22 constitutions qu'a connues Haïti de 1801 à nos jours. Pourtant, des prescrits de cette constitution n'ont jamais été appliqués. Des institutions formellement prévues par la loi suprême sont toujours inexistantes, tandis que d'autres se cherchent encore en dehors de l'esprit et de la lettre des articles qui les ont établies.

Le Conseil interdépartemental

Mettant un accent particulier sur les Collectivités territoriales, la Constitution de 1987 établit le département comme la plus large division territoriale, dirigée par un Conseil départemental. C'est l'assemblée des représentants de ce Conseil départemental qui forme le Conseil interdépartemental dont la mission est d'assurer la liaison entre le département et l'Exécutif (art 87-1). La création

une volonté du constituant d'impliquer directement les collectivités dans les projets de décentralisation et développement national. En lui reconnaissant le droit d'assister à certaines séances du Conseil des ministres, la constitution fait de ce conseil le premier défenseur des intérêts des collectivités. Mais at-il existé de 1987 à nos jours ? Non, nous répond Elie Jean-Philippe, professeur de Droit administratif à l'Université d'Etat d'Haïti. « Et cela résulte de la volonté des autorités centrales d'empêcher toute décentralisation effective », poursuit le spécialiste en Gestion et Administration publique. Les Assemblées départementales qui participent à la formation du Conseil interdépartemental proviennent des élections indirectes. Le professeur déplore que ces élections indirectes ne soient souvent pas une priorité pour les autorités centrales. Pour sa part, Me Monferrier Dorval fait remarquer que les Assemblées territoriales ont une importance capitale puisqu'elles interviennent dans plusieurs autres choix qui influent sur l'Etat central. « L'enjeu est politique, dès que le gouvernement n'a pas la majorité de ce conseil traduisait donc au niveau des Assemblées de

sections communales (Asec), il évite de former les Assemblées municipales et départementales », observe Me Dorval qui rappelle que ces assemblées participent directement dans le choix des membres du Conseil électoral permanent (CEP).

Le Conseil électoral permanent, un rêve?

Conscient des pressions et des intérêts qui pèsent sur l'organisation des élections, le constituant a confié cette tâche à une institution dite indépendante et dont les membres sont inamovibles : le Conseil électoral permanent (CEP). Les neuf (9) membres de ce conseil sont choisis, à part égale, par les 3 Pouvoirs de l'Etat sur une liste de trois (3) noms soumis par chacune des Assemblées départementales. La constitution le disait à un moment où l'on comptait encore neuf départements géographiques en Haïti. Mais, depuis, les Assemblées départementales n'ont été formées qu'une seule fois, au début du premier mandat présidentiel de René Préval, rappelle Me Dorval. Mais, au fort du conflit qui opposait le Parlement et l'Exécutif, le Conseil interdépartemental n'a pas eu le temps de se constituer et de

siéger. Ainsi le Conseil électoral permanent, confronté aussi à des obstacles poformé. Le mandat de neuf (9) ans des membres de ce Conseil électoral permanent, leur indépendance et le pouvoir étendu qui leur est retoutes les contestations soude 1987 pour prévenir les pressions politiques dont ils pourraient faire l'objet. Aussi, 24 ans après, le Conseil électoral provisoire, prévu pour une circonstance toute particulière dans les dispositions a toujours pignon sur rue et professeur Dorval. organise toutes les élections. Soulignons que la Constitution de 1987 prévoit que le existent bon gré, mal gré président et le vice-président du Conseil électoral permanent comptent parmi les sept membres de la Commission de conciliation, une autre inspar la constitution.

La commission de conciliation, pas nécessaire?

Pour résoudre les différends qui pourraient opposer le Pouvoir exécutif au Pouvoir législatif et les conten-Chambres du Parlement, la Constitution de 1987 prévoit une commission de concilianel Sénatus, membre du bar- tration publique. reau de Port-au-Prince, voit et les deux Chambres du Pou- insiste Me Dorval. 🐧 voir législatif ont connu des mésententes qui ont parfois

bloqué l'action parlementaire.

L'Académie haïtienne, un vœu pieux ?

En quatre articles (à partir de l'art 213), la Constitution de 1987 crée et fixe les principales attributions de l'Académie haïtienne de la langue litiques, n'a pu jamais être créole. Cette académie est censée travailler pour fixer la langue créole et permettre son développement scientifique et harmonieux. Classée parmi les institutions indépendantes, connu étant le contentieux de tout comme l'Université d'Etat d'Haïti, l'Académie a une comlevées par les élections (art position, une durée de man-197), sont autant de balises dat et un mode de fonctionplacées par la Constitution nement que la constitution n'a pas jugé bon de préciser. Une loi viendra les déterminer, selon l'article 214-1. Mais jusqu'à date, cette académie n'a jamais été mise en place. Une tentative a été faite par le président Jean-Bertrand Aristide, mais transitoires de la constitution, n'a pas abouti, se souvient le

Certaines institutions

Si l'on excepte les institutions qui n'ont pas pu faire signe de vie, même une fois, au cours des 24 ans de la constitution, d'autres se sont fortitution indépendante prévue mées, mais ont souvent eu des modes de fonctionnement peu conformes à la vision constitutionnelle. Me Jean Renel Sénatus se questionne sur l'utilité de l'Office de la protection du citoyen (OPC). Selon lui cette institution indépendante, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, ne répond pas à sa mission tieux qui diviseraient les deux initiale. « L'OPC était prévu comme un véritable rempart pour les citoyens contre les abus de l'Etat, mais il ne l'a tion. En plus des président jamais été », constate Me Séet vice-président du Conseil natus qui estime aussi que le électoral permanent, cette constituant devrait faire, de cet commission inclut aussi le office, un organe qui défend le président de la Cour de cassa- droit des citoyens en toute mation, qui depuis plus de 4 ans, tière et pas seulement dans les n'en compte pas. Me Jean Re- conflits l'opposant à l'Adminis-

Par ailleurs, le poste de dien la création récente du mi- recteur général de la Police nistère chargé des Relations nationale, récemment créé par avec le Parlement, une « fal- une loi, fait débat entre les jusification » de certaines at- ristes. Certains parlent même tributions de la commission d'accroc à la constitution. Me dite de conciliation. Selon le Jean Renel Sénatus brandit iuriste, c'est une confusion l'article 270 de la constitution voulue, « et ce ministre sans qui parle plutôt du « comportefeuille n'a pas sa rai- mandant en chef des forces son d'être ». La Commission de police ». Me Monferrier de conciliation est donc res- Dorval y voit aussi une « amtée lettre-morte 24 ans après biguïté », mais rappelle que le vote de la Constitution de la loi en question prévoit un 1987. Pourtant ce ne sont pas « Directeur général de la Poles conflits entre les deux pou- lice ou commandant en chef voirs qui ont manqué durant des forces de police ». Les ce temps. Un président de la deux termes sont mentionnés république a même dû, une dans la loi portant création du fois, dissoudre le Parlement; poste de directeur de la police,

> Eddy Laguerre edgu85@yahoo.fr

CINA

Convocation en Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 12.2 des statuts de la compagnie, les actionnaires de la Cimenterie Nationale S.E.M. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 14 avril 2011 à 10 heures a.m. au siège social de la Compagnie, à Fond Mombin, Cabaret.

—— Ordre du Jour

- 1. Propos de bienvenue du Président du Conseil d'Administration
- Vérification du Quorum
- Constitution du bureau
- Lecture et approbation de l'ordre du jour
- Lecture et approbation du procès verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire
- Présentation pour approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de la Direction Générale
- 7. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice écoulé
- 8. Présentation, aux fins de sanction du rapport de vérification externe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010
- Présentation aux fins de sanction, de la déclaration de dividendes
- 10. Choix du vérificateur externe de la CINA pour l'année 2011 et fixation de ses honoraires
- Questions d'intérêt général.

Jean-Marie Raymond NOEL Secrétaire du Conseil d'Administration Cimenterie Nationale S.E.M. Fond Mombin, le 14 mars 2011

Cette décentralisation qui pose problème!

Au centre de tous les débats de la campagne électorale, la décentralisation s'impose aujourd'hui à tous. Rendre fonctionnelles les Collectivités dans le projet de reconstruction et de développement du pays, voilà la tâche à laquelle devra s'atteler la prochaine équipe dirigeante.



par Lionel Edouard

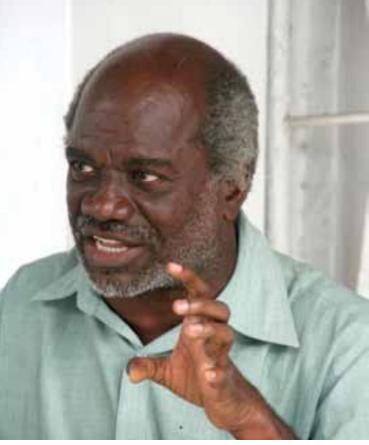
epuis le séisme du 12 ianvier 2010 provoqua un blocage quasi-total des activités du pays, la pro-

blématique de la décentralisation refait surface. Rendre fonctionnelles les Collectivités territoriales afin qu'elles puissent jouer leur rôle dans le développement local, voilà le défi auquel les responsables doivent aujourd'hui faire face.

Pour Rénol Elie, professeur d'université, il faut établir une différence conceptuelle avant tout débat sur l'autonomie des Collectivités territoriales. La décentralisation serait, rappelle-t-il, la séparation des pouvoirs d'Etat afin de libérer les autorités centrales de certaines charges. La délocalisation, quant à elle, serait le fait de déplacer une entreprise d'un endroit à un autre, Pour le professeur Elie, la déconcentration renvoie aux services publics. En effet, l'Etat doit rendre ses services accessibles aux citoyens des différentes régions du pays.

La décentralisation, prônée par la Constitution de 1987, repose donc sur les Collectivités territoriales. Ces dernières sont constituées d'une population, d'un territoire, d'un Conseil de gestion et d'instances comme les Assemblées départementales pour canaliser la participation citoyenne. Les Collectivités territoriales doivent s'occuper de leurs affaires propres, une manière de garantir aux citoyens la jouissance pleine et entière de leurs droits et de participer aux affaires de leur région.

Aujourd'hui la décentralisation parait être la solution indiquée au mal de gouvernance qui ronge le pays. Toutefois, constate Rénol Elie, malgré les prescrits de prend en compte le problème l'autonomie des collectivités, la décentralisation peine à atterrir. Elle fait peur aux autorités. L'Exécutif, tant que le Législatif, craint la déconcentration des pouvoirs. Suivant sa lecture des faits, le professeur avance que les différents pouvoirs, qui se sont succédé, refusent de laisser jouer leur rôle aux Collectivités territoleurs marges de manœuvre au profit des autorités locales. Pourtant, estime Elie, le pou-



Le professeur Rénol Élie. (photo JJ Augustin)

voir local n'est pas en concurrence avec le pouvoir central, il ne fait que libérer les autorités centrales de certaines responsabilités en permettant aux différentes assemblées, départementale, communale et de la section communale, d'être autonomes.

Des lois, pourquoi?

En 24 ans d'application boiteuse de la Constitution de 1987, rien de concret n'a été fait pour rendre fonctionnelles ces entités. D'autres lois ont certes été votées, mais qu'ont-elles apporté de concret à la résolution du problème ? Le premier instrument légal, la loi du 28 mars 1996 qui ne considère que la commune, est selon le professeur Elie, une vraie gageure vu que l'Etat n'a pris au préalable aucune loi-cadre qui la constitution qui consacrent des collectivités de manière globale. C'est une loi réductionniste, difficile d'application qui isole un peu plus la commune, contrairement aux prescrits constitutionnels, estime le professeur. La loi de mars 1996 confère à l'entité communale des attributions qu'elle n'a pas les moyens de remplir.

Toutes les lois déjà votées riales, par crainte de réduire sont en contradiction avec l'idée de participation, fait remarquer Rénol Elie. Encore que l'Exécutif n'a pas pris ses

responsabilités en ce qui a trait à leur application, soutient-il.

Des manques à gagner...

Les Collectivités territoriales sont des éléments importants dans tout projet de développement national, compte tenu de leur proximité avec la population. Les différents Conseils, qui coiffent ces entités, représentent des espaces démocratiques où le citoyen peut en toute quiétude faire valoir ses droits. Il intervient sur les problèmes de son milieu. C'est donc le lieu idéal pour l'apprentissage de la citoyenneté. Par ailleurs, la décentralisation ne remettra pas en cause le caractère unitaire de l'Etat, car garantissant la symbiose entre ses différents éléments constitutifs qui rempliraient, de manière efficace, leurs fonctions. Selon la Constitution de 1987, le département doit travailler sur la planification des projets de développement, la commune, quant à elle, travaille sur la gestion des biens du domaine privé de l'Etat et la section communale s'occupe, pour sa part, de la formation de la population. La distribution des rôles faite par la loi mère prend en compte la spécificité de chaque entité. Cependant, reconnait-on, il faut un plan au niveau central duquel découleront ceux des collectivités.

Autrefois, malgré des moyens moins grands, les mairies et autres collectivités territoriales furent plus actives et plus efficaces dans l'approche de certains dossiers. Rénol Elie dénonce la dépendance au Pouvoir central, notamment le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales réduit ces instances à leur plus simple expression. Ce qui est peu conforme à l'esprit de la Constitution de 1987. M

> Lionel Edouard doulion29@yahoo.fr



Ministère de la Santé Publique et de la Population

Direction de la Formation et du Perfectionnement en Sciences de la Santé

1:W S

La Direction de la Formation et du Perfectionnement en Sciences de la Santé (DFPSS) informe les intéressés que les inscriptions au concours d'admission à la résidence hospitalière débuteront le mercredi 23 mars 2011, au local de cette direction, sis au numéro 133, de l'Avenue Jean-Paul II, Turgeau, zone 3 BB.

Ces inscription qui se tiendront le mercredi 13 avril 2011, se feront du lundi au vendredi, entre 9 hres a.m. et 4 hres p.m. y sont éligibles : les médecins issus de la Faculté d'État, des facultés privées reconnues par le MSPP et ceux d'outre-mer, détenteurs d'une homologation de diplôme.

Les pièces requises, à soumettre à l'inscription (original et 2 copies), sont les suivantes :

- 1-Lettre de motivation adressée au directeur général du Ministère de la Santé publique et de
- 2-L'acte de naissance ou un extrait des Archives.
- 3-La carte d'identification ou la matricule fiscale.
- 4-Le diplôme de docteur en médecine ou une attestation délivrée par la Faculté d'origine.
- 5-Le carnet universitaire délivré par la Faculté d'origine.
- 6-Un certificat de Service Social, approuvé par la DFPSS ou la licence (permis de pratique), délivrée par la direction générale du MSPP.
- 7-Deux (2) photos d'identité.
- 8-Un certificat médical d'aptitude physique délivré par des spécialistes désignés à cet effet.
- 9-Frais d'inscription : mille gourdes (1 000, 00 goudes).

Le concours se tiendra le mardi 19 avril 2011, à 9 hres a.m. au local de l'école St-Jean L'Évangéliste, sise à Turgeau.

■Constitution de 1987

24 ans d'application inefficace ?

29 mars 1987 - 29 mars 2011, il y a 24 ans que les Haïtiens ont voté, par voie référendaire, une nouvelle constitution. Après 29 ans de dictature duvaliériste, les Haïtiens avaient cru, en 1987, trouver, dans cette nouvelle charte, un socle pour la démocratie naissante. Mais, depuis, qu'en est-il de l'application de cette constitution?

lelon de nombreux spécialistes et observateurs avisés, certains prescrits de la Constitution de 1987 ne sont pas jusqu'ici applicables. Des points méritent d'être corrigés. Cette constitution, pour plus d'un, serait source d'instabilité vu sa complexité. Aussi faut-il l'amender, ne cesse de soutenir la constitutionnaliste et candidate à la présidence Mirlande Hyppolite Manigat. Le drame, c'est que le processus devant aboutir à l'amendement de la constitution se révèle, lui aussi, très compliqué.

Le respect ou non de la Constitution de 1987 a été l'un des points abordés par les deux candidats à la présidence lors de l'unique débat organisé, à l'occasion du second tour de la présidentielle, par le Groupe d'intervention en Affaires politiques (GIAP) le mercredi 9 mars 2011. Mirlande Hyppolite Manigat et Michel Joseph Martelly ont, chacun, promis de respecter la date constitutionnelle en ce qui concerne la fin du mandat présidentiel s'ils accèdent

Sur cette question, Mirlande Manigat s'est excusée auprès des constituants de 1987, estimant qu'ils avaient commis l'erreur de fixer une date (7 février) pour la fin du mandat présidentiel. Elle s'est cependant engagée, en cas de victoire aux urnes, à remettre le pouvoir le 7 février 2016 au nouveau président élu.

N'empêche, Mme Manigat, présidente, poursuivra le processus d'amendement de la Constitution de 1987. Elle dit vouloir entamer les démarches en vue de parvenir à une nouvelle constitution, réécrite de A à Z. Mirlande Manigat se déclare prête à garder une position neutre face aux travaux des constitutionnalistes et juristes qui, le cas échéant, devront se pencher sur l'élaboration de cette nouvelle constitution souhaitée

mieux adaptée à la réalité haïtienne. La constitutionnaliste est convaincue que certains articles de la Constitution de 1987 méritent d'être amendés vu qu'ils sont inapplicables au regard de la réalité nationale.

Le candidat à la présidence Michel Martelly est, lui aussi, favorable au respect de l'échéance constitutionnelle du 7 février pour la passation du pouvoir présidentiel. Il s'engage donc, au cas où il accède au pouvoir, à passer l'écharpe présidentielle à son successeur le 7 février 2016. Martelly qualifie de « malheureuses » les failles constatées dans l'élaboration de la Constitution de 1987, estimant qu'elles sont dues aux défaillances du « système ». Il compte tout faire pour mettre le pays sur les rails de la modernité.

Il faut souligner que si Mirlande Manigat s'est étendue sur la Constitution lors d'interventions publiques ou durant le débat organisé par le GIAP, elle n'a pas eu le temps d'évoquer l'épineuse question de la double nationalité. Le rôle de la diaspora ou du moins son intégration dans les affaires politiques du pays n'a été au centre des débats. La candidate du RDNP s'était toujours montrée très ouverte à la participation des Haïtiens de l'extérieur au processus de développement économique du pays. Michel Martelly, de son côté, a, via internet, exprimé la même option.

Quelques jours avant la fin de la campagne électorale, les deux candidats se sont rendus en Amérique du Nord où ils ont débattu avec la communauté haïtienne des grandes décisions qui concernent l'avenir du pays. Notons qu'un autre point commun aux discours de campagne des deux candidats a été la gratuité de l'éducation primaire qui, selon eux, est prescrite par la Constitution de 1987.

Jean François Alexis





AVIS EXTERNE DE VACANCE DE POSTE

PAM/HAI/AV/2011-035

Titre : Ingenieur de site Grade : SB3-Q1
Type de contrat : SC Durée : 6 mois

Lieu d'affectation: Port-au-Prince Section: Housing Project

Le Bureau du Programme Alimentaire Mondial en Haîti recherche dans le cadre de ses activités un ingenieur. Sous la supervision du Gestionnaire de Projet (Project Manager) le candidat devra comprendre que la situation du «Housing Project » est fluide et évolutif. Par conséquent, les tâches qui lui seront assignées ou assignées à d'autres agents affectés au projet ne seront pas fixes, mais variables. L'ingénieur aura entre autres tâches:

- La Supervision des services et infrastructures d'eau, la gestion des eaux usées, le drainage, les services de sécurité (y compris la dôture, l'éclairage, l'accès et le parking, selon les besoins du Housing Project à Petit Bois, Tabarre.
- Le suivi des prix du marché, les horaires et la qualité des travaux. Il assurera, en collaboration avec le service des achats et les clients, le suivi des travaux exécutés par des contractants. Les possibilités de verdoyer le site, y compris la gestion des immondices, pourront être explorées.
- Le suivi et la gestion de réparations, de maintenance ou d'entretien de tout le système d'infrastructure (i.e, l'eau, l'électricité, les eaux usées, les routes, le réseau informatique); l'élaboration et la supervision des horaires appropriés, des procédures et des listes de contrôle.
- Le travail associé aux structures de stockage temporaires et permanentes, ablution et struc tures d'abris. Coordonner avec les autres unités ainsi qu'avec toutes les parties prenantes les services de sécurité.
- La conception ou l'élaboration des plans et des descriptifs de travaux ; coordonner la procé dure de lancement d'appel d'offres, de gestion de contrats pour l'exécution du projet.
- Estimation des coûts du projet, examen de la faisabilité financière des projets; mesurer les risques et la perspectives de coûts-efficacité et conseiller l'équipe de gestion.
- Superviser les projets de construction sur site ainsi que les agents des projets; assurer le contrôle de qualité de tous les projets; veiller à la conformité des travaux avec les plans e/ou le cahier de charge.
- D'autres tâches de génie civil seront identifiées au cours des activités de coordination et de plan de développement de bureaux, de logement ainsi que d'autres services connexes.
- Concevoir, documenter et mettre en œuvre les programmes d'entretien de la cour du PAM.
- Assurer l'appui technique global et conseiller les équipes du PAM impliquées dans la gestion du projet de logement dénommé « Haïti Housing Project ».
- Suivre les plans et l'état d'avancement des travaux, organiser ou tenir des réunions sur sites, aider à la gestion du site ou du projet en faisant rapport sur des questions qui se posent y proposer des solutions réalistes.
- Faire des inspections journalières des travaux et d'infrastructures; identifier les problèmes et y proposer des solutions réalistes et tenir un journal de suivi des travaux.

Qualifications and expériences:

- Avoir un diplôme Universitaire d'ingénieur civil, d'architecte ou d'ingénieur électro-mécanicien
- Avoir, au moins, 7 ans d'expérience dans le domaine de génie civil, avec au moins trois ans d'expérience récente en construction, en gestion des bâtiments ou de services d'infrastructure.
- L'Ingénieur Electricien devra avoir une expérience en installation et gestion de système temporaire de distribution et d'utilisation des générateurs de secours
- Avoir une expérience en gestion des Projets des travaux de génie ou en projet de construction ainsi qu'une expérience dans le secteur humanitaire ou de développement.

Aptitude du candidat

 Le candidat devra avoir de fortes aptitudes à travailler en équipe, avoir l'aptitude à résoudre des problèmes, avoir un esprit d'initiatives et être apte à travailler sous la supervision et sous les conditions difficiles.

Qualités requises:

- · Avoir une accréditation professionnelle d'une association ou corporation d'ingénieurs;
- La connaissance de la langue française ou de l'anglais est essentielle; celle du Créole haïtien serait préférable

Conformément aux politiques en vigueur au sein des Nations Unies, les candidatures féminines sont vivement encouragées

Les dossiers de candidatures spécifieront le numéro de l'avis de vacance de poste et comprendront, une demande manuscrite, un curriculum vitae détaillé, une copie certifiée conforme des diplômes. Ils seront adressés sous plis fermés au Bureau des Ressources Humaines, Port-au-Prince Haiti.

Seules les personnes dont la candidature est sérieusement prise en considération seront contactées pour entretien et test. Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande d'emploi et une copie récente de leur curriculum vitae sous plis fermé, avec la mention du poste ci-dessous sur l'enveloppe:

Poste: Ingenieur

Référence: PAM/HAI/PAP/VA/2011-0235

à l'adresse suivante du PAM : Base Logistique de la Minustah Route de l'Aéroport Port-au-Prince, Haiti

Date limite de soumission de candidature 15 avril 2011

Amendements suggérés à la Constitution de 1987

Article nouveau: 134-4 Le candidat évincé au second tour d'élection présidentielle devient automatiquement : Premier sénateur de l'Opposition, avec droit de délibération et mandat de cinq ans.

Art. 5 : Le créole, langue parlée par tous les Haïtiens, est la langue nationale d'Haïti. Le pays a deux langues officielles: le créole et le français.

Art.11. Possède la nationalité haïtienne tout individu né d'une mère ou d'un père haïtien n'ayant pas légalement renoncé à sa nationalité haïtienne au moment de la naissance de l'enfant.

Art. 13. L'Haïtien perd sa nationalité uniquement :

par renonciation à sa nationalité par voie légale;

par enrôlement dans une armée étrangère.

Art. 14 est remplacé par : Pour exercer valablement son droit à la citoyenneté haïtienne, il faut détenir une carte d'identité nationale.

Article 15 est suppri-

Art.135. Pour être élu président de la République d'Haïti, il

être détenteur uniquement et exclusivement de la nationalité haïtienne

n'avoir jamais renoncé par acte légal à la nationalité haïtienne ou

avoir renoncé par acte public vérifiable à toute autre nationalité au moins cinq ans avant la déclaration de candidature



Art. 91.4 et Art.95-3, remplacer « avoir résidé » par : « avoir son domicile légal »

Art.91, Art. 96, Art 157 et Art.193, mettre: « Etre haïtien (supprimer d'origine) et n'avoir jamais renoncé par acte légal à sa nationalité haïtienne. »

Article 149 Concernant la vacance présidentielle

En cas de vacances de la présidence.....à la loi élec-

Ajouter : Au cas où les élections ont lieu avant le dernier dimanche de novembre, comme prévu dans l'article 134-2, le président élu entre immédiatement en fonction. Cependant, son mandat de 5 ans commence à courir le 7 février suivant comme prévu à l'article

mule suivante (qui éviterait des élections générales coûteuses et surtout une nouvelle crise) : « En cas de vacances de la présidence, l'Assemblée nationale, réunie à l'extraordinaire, élit, à la majorité relative (absolue ?), un de ses membres pour terminer le mandat du président empêché »

par Odette Roy Fombrun

Article 211 : Mettre au pluriel: « langues officielles ».

Article 262.1 : En cas de disparition de l'un des conjoints, si les enfants sont majeurs, le survivant a l'usufruit du domicile conjugal tant qu'il ne remplace pas le défunt ou la défunte.

Des institutions indépendantes

Création d'une Cour constitutionnelle qui sera le tribunal de dernier ressort de toutes les contestations électorales. Alors que le CEP tranchera en premier ressort.

Nous suggérons dans le domaine économique la Régionalisation économique. Elle peut produire des richesses sans modifier la Constitution. Il faut juste l'encourager par

des mesures appropriées et quelques lois. On pourrait ajouter un article disant :

Art...- Les départements peuvent être regroupés en RÉ-ÉCONOMIQUES **GIONS** (L'initiative de se regrouper reviendrait aux Départements)

Art... nouveau : Tous les élus de la République aux Chambres législatives et tous les hauts fonctionnaires de l'État aux rangs de ministre ou secrémoment de leur entrée en fonction, au serment suivant :

« Je jure de respecter et faire respecter la Constitution en vigueur et les lois de la République ; de me comporter en tout temps en honnête citoyen, respectueux de la chose publique et de la souveraineté nationale ; de ne jamais me prévaloir d'une autre nationalité durant tout le temps de mon engagement à servir honnêtement et fidèlement Haïti, mon

Notes explicatives importantes pour la diaspora

La renonciation par voie légale en Haïti, que nous avons introduite dans certains articles de la Constitution, est justifiée pou contrebalancer la renonciation à sa nationalité qu'exige le serment prononcé pour être reçu citoyen américain. Ce que ne réclament pas d'autres pays comme le Canada, la France... Cette précision serait inutile si Haïti reconnaissait - comme les pays cités - que les Haïtiens ne perdent jamais leur nationalité.

Il est souhaitable que les Etats-Unis modifient les termes de ce serment qui force ses nouveaux citoyens à rejeter leur nationalité - sans supprimer pour autant la réalité de la double nationalité qu'ils reconnaissent de fait en portant sur les passeports américains une note adressée à leurs citoyens qui ont une double nationalité.

La Constitution de 87 ne reconnaissant pas la double nationalité, les Haïtiens-Américains, visitant Haïti avec leurs passeports américains, sont américains sur le territoire haïtien puisqu'Haïti ne les reconnaît pas comme haïtiens. Que va-t-il On peut envisager la for- taire d'État sont astreints, au se passer avec la reconnaissance

de la double ou de la multiple nationalité par la Constitution

L'Immigration haïtienne et/ou des Associations d'Haïtiens de la diaspora devraient s'intéresser à obtenir de l'Immigration américaine des réponses aux questions suivantes:

a) L'Haïtien naturalisé qui visite Haïti avec son passeport américain est-il américain sur le territoire haïtien? (Logiquement et moralement, il devrait l'être vu les termes du serment prononcé).*

b) Pour les Etats-Unis, le fait d'utiliser le passeport haïtien signifie-t-il abandon de la nationalité américaine ou simple confirmation de la double nationalité (Américain aux Etats-Unis et Haïtien en

De toutes les façons, ceux qui veulent être reconnus haïtiens sans équivoque prendront le passeport haïtien. Mais TOUS, pour exprimer leur attachement au pays et participer à sa reconstruction, s'inscriraient au consulat haïtien le plus proche de leur domicile, prendraient une carte d'identité haïtienne et paieraient une taxe, même symbolique. Cette taxe permettrait de constituer le fonds nécessaire pour faire voter la diaspora alors que la carte leur permettrait de jouir de leurs prérogatives de citoyens haïtiens - y compris le droit de voter et d'être élus, dans le cadre des prescrits de la Constitution.

*Pour rendre formelle cette assertion, nous proposons de porter dans la Constitution un article disant : « Pour le Gouvernement haïtien, le visiteur a la nationalité du passeport qu'il présente à l'immigration.»

27 mars 2011.

La constitution de 1987: 24 ans de tourmente

(suite de la page 15)

se lit comme suit : « Les Haïtiens sont égaux devant la loi, sous la réserve des avantages conférés aux Haïtiens qui n'ont jamais renoncé à leur nationalité». Un léger changement a été apporté à cet article qui referme ce chapitre. La nouvelle formulation est la des élus et de leurs élections. suivante : « Les Haïtiens sont égaux devant la loi sous réserve des avantages conférés aux Haïtiens de naissance».

En ce qui a trait à l'éducation, plusieurs articles sont donc modifiés. L'article 32 qui stipulait : « L'Etat garantit le droit à l'éducation. Il veille à la formation physique, intellectuelle, morale, professionnelle, sociale et civique de la population» - de-

à l'éducation. L'enseignement est libre à tous les degrés. Cette liberté s'exerce sous le contrôle de l'Etat». Outre le 32, les articles 32.1, 32.2, 32.3, 32.9 seront modifiés.

Tout le doute tournait autour de la question du mandat L'article 134.3 de la constitution en vigueur stipule que « le président de la République ne peut bénéficier de prolongation de mandat. Il ne peut assumer un nouveau mandat qu'après un intervalle de 5 ans. En aucun cas, il ne peut briguer un troisième mandat ». Pour cause, le document final de révision n'a même pas touché à cet article qui, dans le premier projet d'amendevient : « L'Etat garantit le droit ment, avait fait couler beaucoup d'encre, car prévoyant un troisième mandat pour le président de la République.

L'article 134 relatif à l'élection du président stipule que : « Le président de la République est élu au suffrage universel direct, à la majorité absolue des votants établie à partir des votes valides conformément à la loi électorale (l'on ajoute votes valides). Si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour, il est procédé à un second tour. »

L'article 134.4 a été ajouté au document. Il se lit ainsi: A l'occasion des élections, le candidat le plus favorisé au premier tour n'ayant pas obtenu la majorité absolue est déclaré président dans le cas où son avance sur son poursuivant immédiat est égale ou supérieure à 25 %. Ceci est valable pour sénateurs et députés qui devraient avoir tous un mandat de 5 ans, selon le projet de révision. Le mieux que l'on puisse dire, c'est qu'on risque d'avoir, dans certains cas, des élus dont la légitimité serait peut-être très fragile.

Pour l'adoption de la décision de réviser la Constitution, il est prévu une période spécifique : la première session de la législature ; une formation spéciale : l'Assemblée nationale; un quorum précis : la présence des deux tiers (2/3) des membres de chacune des deux Assemblées ; un type de majorité : la décision d'adopter l'amendement proposé est prise par un vote

à la majorité qualifiée (2/3) des suffrages exprimés.

Rappelons que la Constitution, en son article 283, fait obligation aux Assemblées de se réunir en Assemblée nationale pour statuer sur l'amendement proposé dès la première session de la législature suivante, c'est-à-dire la législature ayant suivi celle qui a fait la déclaration. Par ailleurs, le président René Préval, initiateur de ce projet, est le premier à le violer. L'article 132.2 du document fait injonction au président de remettre le pouvoir le 7 février de l'année qui boucle ses 5 ans, quel que soit le mois de la prestation de serment. 🕅

Joseph Chanoine Charles

Constitution de 1987/24^e anniversaire

Les droits fondamentaux, un rêve à matérialiser...

Ce 29 mars ramenait le 24e anniversaire de la Constitution haïtienne de 1987. Garante de la démocratie, cette constitution préconise les libertés fondamentales, le respect de la liberté de conscience et de religion, de la liberté d'opinion, le droit d'association, le droit à l'éducation. Selon des observateurs, ces prescrits constitutionnels sont foulés au pied par ceux-là mêmes qui devraient veiller à leur application.

culté de Droit et des Sciences économiques de l'Université d'État d'Haïti, l'âme même de la loi mère est constamment bafouée par des politiciens sans vergogne.

Jose Flécher flecherjosew@yahoo.fr



Antona Mortimé du POHDH.

e contexte du vote de la Constitution de 1987, dit-on, est révolu. Mais nombreux sont les articles qui tardent à se traduire dans la réalité. L'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux logements décents, reste encore un rêve que chaque Haïtien caresse vainement. Le bilan des 24 ans de la Constitution de 1987 dressé par la Plate-forme des organisations haïtiennes de droits humains (POHDH), en témoigne. Le constat est sombre. Les représentants du pays utilisent cette constitution à leurs propres fins.

L'Éducation primaire, encore un luxe

primaire L'enseignement gratuit prôné par la Constitution de 1987 est, jusqu'à présent, un leurre. La situation scolaire des enfants s'aggrave de jour en jour. L'éducation ne semble pas être l'un des grands soucis des dirigeants qui se sont succédé depuis au pouvoir, en dépit des engagements pris à Jomtien et à Dakar dans le cadre de l'Éducation pour tous. Les écoles publiques représentent seulement 20% de l'ensemble des établissements scolaires du pays. La population est encore analphabète à un pourcentage majoritaire : 52%. Et seulement soixante pour cent (60%) des enfants haïtiens ont la possibilité d'accéder à l'enseignement pri-

D'après une étude réalisée par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), près de 600 000 enfants haïtiens n'ont toujours pas accès à l'éducation. Pire, c'est que la majorité de ces enfants, soit 375 000, sont âgés entre six (6) et douze (12) ans. Donc, des enfants qui devaient, en principe, être encore à l'école primaire sous l'égide de l'État haïtien, conformément aux prescrits de la Constitution de 1987. Selon l'article 32, deuxième alinéa de cette constitution, la première charge de l'État, y compris les Collectivités territoriales, est la scolarisation massive. Mais l'impression persiste que la scolarisation est le cadet des soucis des dirigeants.

Selon les responsables de la Plateforme des organisations haïtiennes de droits humains (POHDH), le manque d'établissements scolaires publics résulte de l'application de la politique néolibérale en cours dans le pays. La POHDH recommande aux autorités publiques d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles.

Selon un rapport du Réseau ational de défense des droits humains (RNDDH), nombreuses sont les personnes arrêtées pour des délits mineurs et sont maintenues en prison durant plusieurs années, avant d'être jugées. Ce qui constitue une violation des droits de ces individus. Les interventions des différents gouvernements pour remédier à cette situation n'ont toujours pas les effets souhaités et la Constitution de 1987 continue de faire l'objet de violations au quotidien.

Pour des étudiants de la fa-



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

ET DE LA POPULATION

AVIS

Dans le but de renforcer le système et dans un souci de décentralisation, le gouvernement de la République d'Haïti avec le support de la CDC (Center for Disease Control) et de l'Université de Tulane a créé un Institut Supérieur de Formation de Cadres en Santé dans la ville des Cayes.

Les 60 candidats de la première promotion de Techniciens sanitaires seront recrutés dans les départements du Sud, du Sud-Est, de la Grand-Anse et des Nippes à raison de 15 par département.

Pour être admis au concours d'admission, le postulant devra :

- Etre de nationalité haïtienne
- Etre originaire de l'un de ces départements et y résider
- Présenter un certificat de résidence délivré par le juge de paix de sa commune
- Etre âgé de 18 à 25 ans
- Etre détenteur du Bacc II
- Présenter le relevé de notes et le certificat de fin d'études secon daires délivrés par le Ministère de l'Éducation Nationale
- Présenter un certificat de bonne vie et mœurs de date récente (2010-2011)
- Présenter son acte de naissance ou un extrait des archives
- Présenter sa carte d'identification nationale
- Deux photos d'identité

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 avril 2011 au niveau des directions sanitaires des départements concernés et où aura lieu le concours d'admission le vendredi 29 avril 2011.

N.B. Des informations supplémentaires seront disponibles au niveau des directions sanitaires des départements suscités.

Alex Larsen Docteur en médecine Ministre



La droite dure s'adoucit

par Guy Sorman*

Paris. Le principal paradoxe de la politique française s'est une fois encore confirmé ce 27 mars. Le Front national a remporté 11% des voix au second tour des élections cantonales, mais ne s'est assuré que 0,1% des sièges, soit deux conseillers généraux.

Ce décalage entre la force populaire du Front national et sa représentation effective est l'une des constantes de la vie politique française depuis la création de ce parti il y a quarante ans. Mais Jean-Marie Le Pen a été remplacé en janvier dernier par sa non moins charismatique fille, Marine, et ce changement pourrait modifier le destin du FN.

Le faible nombre d'élus du parti d'extrême-droite est le reflet de la stratégie poursuivie par ses deux principaux adversaires, le Parti socialiste et l'UMP, gauche et droite qui se répartissent globalement tous les postes électifs au niveau national et local depuis les années 80. Pour préserver leur domination partagée, ils se sont plus ou moins mis d'accord sur une stratégie de « front républicain » destinée à exclure le Front national au second tour de toutes les élections.

Donc, dans un deuxième tour électoral direct entre un candidat Front national et un candidat socialiste ou UMP, les socialistes et les UPM votent habituellement pour l'un d'entre eux. La démonstration la plus frappante de cette alliance « républicaine » fut l'élection présidentielle de 2002, lorsqu'avec le soutien des socialistes, Jacques Chirac avait récolté 85% des voix face à Jean-Marie Le Pen.

Jusqu'à présent et depuis quarante ans, cette stratégie d'exclusion du « front républicain » est parvenue à écarter l'extrême droite de toute position politique déterminante, sans jamais cependant réduire la taille de sa base électorale. Au contraire, le Front national gagne en crédibilité sans jamais avoir eu à tester son programme dans un gouvernement.

Pour le scrutin de dimanche dernier, cependant, Sarkozy a rompu cette convention : dans les cas où le candidat socialiste se retrouvait face à un candidat frontiste, sa position était le « ni, ni ». Les électeurs UMP se sont donc partagés entre abstention, soutien au candidat socialiste ou vote pour le Front National.

Comparé au refus ferme de Chirac d'envisager tout rapprochement avec le FN, la politique de Sarkozy constitue donc un petit pas vers une reconnaissance de la légitimité de ce parti. La gauche, bien sûr, a dénoncé cette manœuvre comme une tentation fasciste. Mais, qu'on le veuille ou non, le Front national est un parti légal. Il est peut être xénophobe, mais ses dirigeants ne dénigrent jamais la République : il se peut que certains de ses membres soient fascistes, mais le parti respecte toujours les règles démocratiques.

Et, qu'on le veuille ou non, le front républicain pourrait complètement s'effondrer devant Marine Le Pen. Son père était avant tout un idéologue, un Napoléon « populiste » qui n'a jamais modéré sa vision d'une France blanche et catholique à la recherche d'un renouveau moral. Il a donc rejeté la Révolution française et l'État providence moderne autant qu'il s'est opposé à l'immigration musulmane.

Les gaullistes et les socialistes sont fiers de ne s'être jamais compromis avec Jean-Marie Le Pen, mais, quoi qu'il en soit, celui-ci n'aurait jamais négocié avec eux. L'ambition de Le Pen a toujours été de « sauver » la France, pas de devenir Ministre du tourisme.

Sa fille, cependant, a clairement modéré le ton. Depuis qu'elle a repris le flambeau, elle s'est montrée capable de combiner la position anti-immigration, marque de fabrique et cœur de l'idéologie du FN, à la défense de l'Etat et de la République. Et elle a apporté un ton anticapitaliste rafraîchissant au discours frontiste – toujours apprécié en France.

Marine Le Pen cherche la même voie vers le pouvoir que celle empruntée par la Ligue du Nord italienne, le Parti de l'Intérêt flamand, le Parti de la Liberté hollandais et le Parti Populaire danois, qui sont tous devenus des partis populistes « modérés ». Il se pourrait donc que, au regard de cette évolution, les conservateurs de Sarkozy n'aient d'autre choix que de s'allier prochainement au Front national. La tentative de Sarkozy de coopter le discours de l'extrême droite sur la sécurité et l'immigration n'a pas fonctionné parce qu'en matière de chauvinisme national, les Français préfèrent toujours l'original.

Et les Français – comme les électeurs ailleurs en Europe – votent principalement pour les partis d'extrême droite lorsque l'extrême gauche est affaiblie. En effet, le Front national est le plus fort précisément là où le Parti communiste était dominant. Entre un quart et un tiers des Européens continentaux se sentent constamment traités comme des citoyens de seconde zone, et sont prêts à voter pour n'importe quel parti « de protestation », qu'il soit d'extrême droite ou d'extrême gauche.

La raison est essentiellement la même partout en Europe : la croissance économique ralentie implique des perspectives sombres pour l'avenir, tandis que l'État providence n'est pas parvenu à créer des emplois. L'extrême gauche condamne le capitalisme ; l'extrême droite pointe un doigt accusateur en direction des immigrés. L'extrême gauche serait en faveur d'une révolution ; l'extrême droite de la préférence nationale.

La révolution anticapitaliste a été tentée dans la moitié de l'Europe au cours du siècle écoulé, avec des résultats terribles. Mais on n'a pas essayé l'expulsion des immigrés. Compte tenu d'une économie ralentie, de l'échec de l'Etat providence et d'une immigration incontrôlée – défis pour lesquels aucun parti dominant de droite comme de gauche n'a fait de propositions cohérentes – l'attrait pour le populisme modéré de l'extrême droite continuera de hanter la France et l'Europe.

Copyright: Project Syndicate, 2011. www.project-syndicate.org Traduit de l'anglais par Frédérique Destribats

*Guy Sorman, philosophe et économiste français, est l'auteur de Economics Does Not Lie (L'économie ne ment pas).





Le théâtre: hommage, engagement et divertissement

Représentations théâtrales, contes, atelier de formation et table ronde ont fait la une lors de la Journée mondiale du théâtre. Certains responsables de troupes, conscients des difficultés auxquelles fait face le secteur, plaident en faveur d'un théâtre engagé.



par Hudler

vouloir accomplir complètement sa mission consistant à diverentretenir

la mémoire mais également à scruter la vie sociale et politique. C'est en substance le message dégagé à travers les différentes activités qui ont marqué la Journée mondiale du théâtre commémorée récemment en Haïti. Plusieurs institutions opérant dans le domaine ont organisé des shows dans l'idée de montrer que le théâtre haïtien n'entend pas céder aux adversités.

« Foudizè Théâtre» : Conter la mémoire, conter la vie

L'association « Foudizè Théâtre» a organisé en collaboration avec la FOKAL et l'Institut français d'Haïti, du 24 au 27 mars, un festival de contes traditionnels. La deuxième édition de ce festival, baptisée « Kont anba Tonèl », a été tenue sur le thème : « Conter la mémoire, conter

contes, deux spectacles de troubadour animés par les Frères Céant et un show de tambour, ont constitué le menu concocté en la circonstance.

Le public a applaudi le talent des conteurs respectifs Johnny Zéphirin et Chelson Ermoza (Foudizè théâtre), Marc Henry Valmond (Le Petit Lectorat), Pascale Julio (Théâtron), Kenwold Mirthyl (Atelier Cri). Les conteurs de Pye Poudre ont également participé à l'événement culturel. Paula Clermont Péan, écrivain, a retracé la genèse des contes traditionnels haïtiens, en l'occurrence Bouqui et Malice. « Ces deux personnages trouvent leur origine des traditions orales rapportées par les esclaves venus d'Afrique », rapporte-t-on. Ces contes constituent un patrimoine culturel oral.

Hommage à Paulette Poujol Oriol

La Journée mondiale du théâtre, célébrée par la Comédie sans frontière d'Haïti (Cosafh), a été consacrée à Pau-

e théâtre la vie ». Huit spectacles de lette Poujol Oriol. Décédée le 11 mars 2011 d'une crise cardiaque, Mme Oriol apportait généreusement son soutien à la Cosafh dans le domaine de la formation des jeunes acteurs. « On avait déjà rendu hommage à Paulette Poujol Oriol en 2005 », a rappelé Georges Béleck, directeur de la Cosafh. « Il s'agit d'une grande figure du théâtre haïtien qui est partie », a estimé James. M. Béleck.

Plusieurs activités ont marqué le programme. Ludgie Zéphirin et Vanessa Alexis ont lu « La fleur rouge », un recueil de nouvelles de Paulette Poujol Oriol. La chorale de la Cosafh a interprété des chansons tirées du répertoire folklorique haïtien. Les nouveaux comédiens de ce centre culturel ont présenté le premier acte de « Qui peut vaincre l'amour », une tragédie de Georges Béleck. Le public a eu l'opportunité de réécouter le discours prononcé par Paulette Poujol Oriol lors d'un hommage que lui avait rendu la Cosafh au Rex Théâtre en 2005.

tière d'Haïti a célébré la Journée mondiale du théâtre du 25 au 27 mars. Vendredi, le public a assisté à une exposition de photos et de textes sur le thème : Le théâtre au pluriel. « Il s'agit d'un métissage, a expliqué Georges Beleck, précisant que « la Cosafh fait la promotion de tout type de théâtre : engagement, gestuel, romantique, comédie boulevard ». La Comédie sans frontière d'Haïti, qui prône une production théâtrale libre, a, samedi, officiellement intégré dans ses rangs cinq jeunes acteurs, en l'occurrence Carene Cherry, Maeva Pressoir, Wadley Zéphirin, Floraltana Bellamy, Grégoire Marcelin

Un théâtre engagé

Le concept « théâtre engagé » a souvent fait l'objet de grands débats. D'aucuns soutiennent que le théâtre engagé serait préoccupé par l'actualité et l'environnement immédiat en dénonçant l'injustice sociale. D'autres préfèrent parler de théâtre militant. En définitive, il s'agit d'un théâtre qui prend en compte les problèmes dominant le champ social et politique. « On fait un théâtre d'engagement pour attirer l'attention sur des problèmes sociaux, politiques et culturels », a soutenu Georges

Béleck de la Cosafh. Lors d'une table ronde à La Comédie sans fron- l'école supérieure de théâtre de Québec, auteurs et metteurs en scène ont discuté sur le « théâtre engagé ». Certains intervenants ont apprécié avec souplesse le concept, d'autres ont été beaucoup plus rigides. «Je trouve qu'on a trop emprisonné le théâtre engagé dans une posture radicale. Pourtant, le théâtre est toujours engagé lorsqu'il est fait par des gens bouleversés par un monde qu'ils cherchent à comprendre. Cela dit, je fais du théâtre documentaire en puisant dans le réel, et c'est là certainement une manière de s'engager fermement. Il existe dans les paroles réelles des vivante et engagée, parce que derrière chaque enjeu politique ou social se cache un drame humain », a argumenté Annabel Soutar, auteure et directrice artistique d'une institution théâtrale. Par contre, Alexis Martin, auteur, acteur, metteur en scène et codirecteur artistique du Nouveau Théâtre expérimental, s'est montré plus exigeant. « Je pense qu'aujourd'hui on est plus engagé quand on traque

les ruptures et les zones

d'ombre de la société ou de la scène théâtrale, quand on s'attaque aux sujets importants qui sont escamotés par tous », a-t-il commenté.

Le théâtre a plusieurs dimensions. Cependant, les auteurs et acteurs de théâtre peuvent faire le choix de promouvoir un aspect particulier dans le domaine en raison de l'intérêt du moment. Le secteur théâtral est confronté à des problèmes aigus. Pour y apporter des solutions durables, une prise de conscience s'avère nécessaire. « En dénonçant les maux sociaux et environnementaux, le théâtre haïtien défend ses propres causes », a déclaré un jeune acteur, affirmant, avoir évalué à environ une quarantaine le nombre de troupes théâtrales actives dans la zone métropolitaine. « Si tous ces acteurs et auteurs se sont mobilisés au profit d'une amélioration dans le secteur, des changements positifs peuvent être y opérés », a estimé Rommel Jean. Le jeune acteur a identifié comme suit les problèmes majeurs du théâtre qui peuvent se résumer aux absences d'espace de production et de centre de formation.

Dans la perspective de la construction d'une société meilleure le théâtre peut servir de baromètre en vue de mesurer le degré de progrès réalisé sur le plan collectif. Seul un théâtre dit engagé peut servir de miroir pour permettre à la société de faire son autocritique. 🐧

josephudler@yahoo.fr

Dans une de ces histoires typiques, Malice arrivait à convaincre Bouqui de ne pas porter ses nouvelles chaussures pendant un long voyage à travers des chemins semés de pierres tranchantes. Quand Bouqui revenant de son voyage, les pieds ensanglantés, Malice le complimentait sur sa décision de voyager les pieds nus, ajoutant : « Tu vois ce qui serait arrivé à tes souliers neufs si tu les avais portés!».

Bouki avait un bœuf. Mais ce bœuf, il l'avait caché à cause de son compère Malice. Ainsi Bouki engraissait son bœuf à l'insu de son ami et compère... Malice se mit à l'épier pour découvrir le secret qu'il lui cachait. Au bout d'une semaine de patience, la curiosité de Malice fut satisfaite. Il connaissait et le secret et sa cachette... Un jour Bouki dut s'absenter... Malice, de son côté, allait profiter de cette occasion pour manger le bœuf de Bouki.

A l'attention des boursiers de la Fondation Maurice A. Sixto

a Fondation Maurice A tionale d'admission pour l'ob-Sixto (FMAS) porte à ✓la connaissance des gagnants de son concours littéraire organisé en décembre 2010 autour du thème : « Ki fanm Ti Sentaniz ap ye an 2050 si anyen pa fèt pou sistèm restavèk la ? », que leurs dossiers pour les bourses d'études de quatre ans au « Berea College » à Kentucky aux Etats-Unis sont attendus au local de la Fondation au numéro 28 de la Rue Gabart à Pétion-Ville. La date butoir 600/1000 dans l'un des exapour les déposer est fixée au mens suivant : TOEFL, mardi 31 mai 2011.

Le dossier de chacun des gagnants doit contenir:

1-Une demande interna-

tention de la bourse d'étude, incluant une dissertation per-

2-La présentation de la situation financière des parents.

3-La présentation des documents officiels des écoles secondaires (Relevés de note de Troisième, Seconde et Rhéto) ainsi que les derniers résultats d'examen (Baccalauréat première partie).

4-L'obtention movenne d'au IELTS, ACT or SAT I.

5-La présentation de deux (2) lettres de recommandation, dont l'une d'elles rédigée par un professeur, actuel ou ancien.

6-Un formulaire de références financières.

7-Une moyenne générale de 6/10 des trois dernières années.

8-Le versement de la somme de 2800 dollars américains couvrant les frais de dossier, incluant les quatre années d'études.

NB: Monsieur Jean-Robert Cadet, de la Fondation qui porte son nom, fera le opportunités en or de raconsuivi pour la FMAS après ré- ter des histoires. On peut famoins ception complète des dossiers cilement extraire du désordre auprès de l'Université dont le humain une matière théâtrale site web est : www.berea.edu.

> Léopold Ciné Attaché de Presse Fondation Maurice A Sixto (FMAS)

leopoldcine@yahoo.fr

www.lematinhaiti.com

Haîti et le monde à la minute

Le Matin



Passez sur le réseau le plus fiable d'Haïti.

**** BlackBerry.

Bucklery B. R.V.C. Research V. Wetter B. Sand Specific Services And less concerns proved in property of Farmer Services Services and Services Services and Services S

Prix à partir de Taxe incluse. Pour plus d'informations, contactez le service à la clientéle en composant * 111 ou 3400 1111 ou email : customercare@voila.ht www.voilla.ht



AVIS DE DIVORCE

Au nom de la République

L'An deux mille onze et le samedi douze mars à onze heures a.m.

Nous Me Gérald Levèque juge de Paix de la commune de Pétion-Ville, assisté du greffier Antoine Lucius.

Sur la réquisition verbale du sieur Jean Kénol propriétaire demeurant et domicilié à Portau-Prince dûment identifié pour l'exercice en cours. À l'effet de nous transporter à Corail Colette aux fins de constater l'abandon du toit conjugale de sa femme recueillir toutes les déclarations utiles et nécessaires et d'en dresser procès-verbal ce, à telles fins que de droit.

Déférant à cette réquisition nous nous sommes expressément transportés à l'endroit susdit y arrivé le requérant nous a conduit sur une propriété fonds et bâtisses ou nous avons vu et constaté une maison en dalle béton armé comportant plusieurs chambres, avons été introduit à l'intérieur ou nous avons vu et constaté des vêtements féminins et des objets mobiliers en terme de meubles. Avons appelé en trois reprises Suzane Enténor qui a brillé par son absence.

Notre constat matériel terminé

Le requérant nous a fait la déclaration suivant :

Magistrat j'ai contacté mariage avec la dame Suzane Anténor depuis janvier 2005. De cette union nous avons deux enfants que le 17 février 2011 elle a décidé de faire place nette des lieux à destinateur inconnue en laissant les deux enfants à la maison malgré, l'intervention d'un juge de Paix elle refuse de regagner la maison pourquoi j'ai requis l'appareil judiciaire de cette commune ce à telles fins que de droit.

Jean Kénol

De tout quoi avons dressé et clos ce présent procès-verbal de constat que nous avons signé Me Jacques André Lubin. Av. avec notre greffier.

Pour expédition conforme

Collationnée

Le greffier

AVIS DE DIVORCE

Phizema & Associés porte à la connaissance de tous que les la dite Vendredi 18 Février 2011, le sieur Venix Valbrun est divorcé de sa dame née Estella Meralus.

Me.Québex Jean, Av.

AVIS DE DIVORCE

Le Tribunal de première Instance de Port-Prince compétemment réuni au Palais de Justice de cette ville le Vendredi 24 juillet 2009 a rendu en audience publique et en ses attributions

civile un jugement entre la dame les tiers s'il y échet. Compense Genevière Delva demanderesse en divorce d'une part, et le sieur Pierre Marie Donat défenderesse d'autre part dont le dispositif du dit jugement est ainsi conçu:

Par ces motifs, Le Tribunal après examen et sur les conclusions du Ministère public, maintient le défaut requis et octroyé contre la défenderesse à la susdite audience, pour le profit du défaut, déclare fondée la dite conséquences le divorce de la dame Genevière Delva d'avec son époux Pierre Marie Donat pour injures graves et publiques aux torts réciproques des dits époux, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux, ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Sud de Port-au-Prince de transcrire dans le registre à ce destine le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens. s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y échet, commet l'huissier Vilnéret Gabriel de ce siège , pour la signification du présent jugement, compense les dépens

Ainsi jugé et prononcé par nous, Raymond jean Michel, juge en audience Civile et Publique du Vendredi vingt quatre juillet deux Mille Neuf, en presence de Me. Jean Claude Dabrezil, substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du Greffier Jean Claude Alféris.

IL est ordonné, à tout huissier sur ce, requis, mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les tribunaux civils d'y tenir la main, à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du Greffier susdit.

Ainsi signé; Jean Michel, Jean Claude Alféris

Pour la publication : le Cabinet de

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, Le Tribunal après examen et sur les conclusions du Ministère public, maintient le défaut requis et octroyé contre la partie défenderesse Le Cabinet d'Avocats Palvin à la susdite audience, pour le profit du défaut, déclare fondée action : Admet en décisions du Tribunal de Première conséquences le divorce de la Instance de Port-au-Prince du dame Olanise Cherubin d'avec son époux le sieur Harry Joseph pour injures graves et publiques. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux aux torts de l'époux ; ordonne à l'officier de l'État civil de la section Sud de Port-au-prince de transcrire dans le registre à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens, s'éditant à la capitale sous peine transcrire dans ces registres à ce de dommages-intérêts envers

les dépens commet l'huissier Télémaque Antoine Junior de ce Tribunal, pour la signification du présent jugement. Compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous, Jacques Hermon Constant, juge en audience Civile ordinaire et Publique du mercredi deux février deux Mille onze, en presence de Me. Jean Claude Dabrezil, subtitut du Commissaire du action : Admet en Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du Greffier Homère Raymond. Pour expédition conforme, collationnée, le Greffier.

Me Achille P. Joseph, Av.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, Le Tribunal après examen et sur les conclusions du Ministère public, maintient le défaut requis et octroyé contre la défenderesse à la susdite audience, pour le profit du défaut. déclare fondée la dite action : Admet en conséquences le divorce du sieur Jean Oldor Saintus d'avec son épouse née Myriam Castor pour injures graves et publiques ,prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux, ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-prince de transcrire dans le registre à ce destine le dispositif du present jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens, s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens commet l'huissier Vilneret Gabriel de ce siège pour les significations du présent jugement. Compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par Chavanne Etienne, juge en audience Civile et Publique du Vendredi onze mars deux Mille onze, en presence de Me. Saint Anneau Norze, substitut du Commissaire du Gouvernement près le dit Tribunal avec l'assistance du Greffier Robens Charles.

Il est ordonné.....etc En foi de quoi.....etc

Ainsi signé : Chavannes Etienne et Robens Charles.

conforme expedition Pour collationnée.

Me Jean Eugène Elasco. Av.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le Tribunal après examen et sur les conclusions du ministère public maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à la susdite audience, pour le profit du défaut, déclare fondée la dite action admet en conséquence le divorce du sieur Rony Raphaël Charles Pierre d'avec son épouse née Suze Clairmy, pour injures graves et publiques. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les dits époux; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de Delmas, de destinés, le dispositif du présent

jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Vilneret Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement; compense les dépens. Ainsi Jugé et Prononcé par nous Ravmond Jean Michel juge en audience civile, et publique du Vendredi dix Septembre deux mille dix, en présence de Me Brunet Salomon, substitut du commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Frédéric Gedeon Greffier du siége.

Mes Jocsiard Agnant et Herns Sustrat. Av.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le Tribunal, après 🛮 Il est porté à la connaissance de examen et sur les conclusions du Ministère Public, maintien le défaut octroyé contre le défendeur à l'audience susdite pour le profit du défaut déclare fonde la dite action, Admet en conséquence le divorce de la dame Rosenie Ulvsse d'avec son époux Clermont Dauphin pour injures graves et publique aux torts de l'époux ; prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux ordonne à l'officier de l'Etat civil de la commune de cité Soleil de transcrire dans ses registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet ; commet l'huissier Vilneret Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement, compense les dépens Ainsi jugé et prononce par nous, Raymond Jean Michel, juge en audience civile ordinaire et publique du vendredi vingt quatre juillet deux mille neuf en présence de Me. Jean Claude Dabrezil Substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du greffier Jean Claude Alféris .

II est ordonné.....ETC. En foi de quoi.....ETC. Signé : Raymond Jean Michel et Jean Claude Alféris.

expédition conforme Pour collationne Jean Claude Alferis, Greffier.

Me. Carlo Mass. AV.

AVIS DE DIVORCE

Il est porté à la connaissance de tous que le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a admis et prononcé, le divorce entre la dame née Gina Julien et le sieur Jean Evens Philippeaux, pour injures graves et Publiques, à l'audience du vingt-neuf décembre deux mille dix (2010) présidée par le Juge Jacques H. Constant en présence du Substitut Jean CLAUDE DABRESIL avec l'assistance du Greffier Homère Raymond.

Port-au-Prince le 17 Mars 2011. **JACQUENET OXILUS, AV.**

AVIS DE DIVORCE

Il est porté à la connaissance de Tous que le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a admis et prononcé le divorce entre le dame née Marie Annie LEACE et le sieur Océan DESSOURCES pour injures et Publique à l'audience du vingt -neuf décembre deux mille dix (2010) présidée par le juge Jacques H. Constant en présence du Substitut Jean Claude Dabrezil avec l'assistance du greffier Homère Raymond.

Port-au-Prince le 17 Mars 2011.

JACQUENET OXILUS, AV.

AVIS DE DIVORCE

Tous que le tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a admis et prononcé, le divorce entre la dame née Ketsia Marjorie Bertrand et le sieur Patrick Dumornay pour injures graves et publiques à l'audience du trois (3) décembre deux mille neuf (2009) présidée par le Juge MAGUY FLORESTAL en présence du **Substitut Brunet SALOMON avec** l'assistance du Greffier Joseph Pierre-Louis.

Port-au-Prince, le 17 Mars 2011.

JACQUENET OXILUS.

AVIS DE DIVORCE

Le Tribunal, après examen sur les conclusions du ministère public maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à l'audience précitée pour le profit déclare fondée ladite action admet en conséquence le divorce du sieur Marc HERODE TASSY d'avec son épouse née Rose Marie BEAUBRUN pour injures graves et Publiques, prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les époux : Ordonne à l'officier de l'Etat civil de Port de Paix de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement, commet l'huissier Amédée BRUTUS de ce tribunal pour la signification du jugement, compenser les dépens. Ce qui sera exécuté.

Donné de Nous, Me. Louis Marie Yves PERICLES, juge au tribunal de première Instance de Port-au-Paix juridiction du Nord-Ouest, en présence de Me. SAINVIL WISNY substitut du commissaire du Gouvernement et assisté du greffier Ulrick LAFRANCE en audience publique et ordinaire de ce jour vingt sept Octobre deux mille neuf An 206ieme de l'indépendance.

II est ordonné.....ETC.

En foi de quoi..... ETC.

CETOUTE . Off.

Louis Olondieu. Av.

AVIS DE DIVORCE

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'à la date du douze Mai deux mille six (12 Mai 2006), Le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rendu une décision entre les époux Jean **ROMERE** Laborde, la femme née Marie Yanick Peterson, dont le dispositif est ainsi libellé :

Par ces motifs, le Tribunal, après examen et sur les conclusions du ministère Public maintien le défaut octroyé contre la défenderesse à la susdite audience pour le profit du défaut déclare fondée la dite action, admet en conséquence le divorce du sieur Jean ROMERE Laborde d'avec son épouse née Marie Yanick Peterson, pour injures graves et Publiques, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux, ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la commune de Carrefour de transcrire dans ses registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capital sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet commet l'huissier Jean Claude Beauvais de ce Tribunal pour la signification de ce jugement, compense les dépens.

Pour ordre de publication :

Me. GASPARD Yves. Av.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, Le Tribunal, après examen et sur les conclusions du Ministère public. Maintient le défaut requis et octroyé contre la dame, née Marie France Milton à l'audience du vingt décembre de mille dix, pour le profit accueille l'action en divorce du sieur Tyéno Laguerre pour être juste et fondée .Admet en conséquence le divorce des époux Tyéno Laquerre d'avec sa femme Marie France Milton, pour injures graves et publiques et incompatibilité de caractère aux torts de l'épouse. Ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Sud de Port-au-Prince de transcrire dans les registres à ce destinée le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale. Commet Eberle Tondereau l'huissier pour la signification du présent jugement.

Donné de nous. Lyonel R. Dimanche, juge en audience civile ordinaire et publique du vingt sept décembre deux mille dix en présence de Me. Widner Théano, substitut du commissaire de gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du greffier Eric Simmonds.

Il est ordonné a tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution ; aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir tribunal pour la signification de ce la main. A tous commandants jugement; compense les dépens.

lorsqu'ils en seront requis légalement.

En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Jean ROUDY Aly. Av.

AVIS DE DIVORCE

Le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince présidé par le juge Chavannes Etienne en présence du Me. Saint ANEAU assisté du greffier Frédéric En foi de quoi.....etc Gédéon a rendu en date du vendredi dix huit Février 2011 en audience publique et en ses attributions civiles et de divorce le jugement suivant :

Par ces motifs : Le Tribunal après examen, le ministère public entendu, maintien le défaut octroyé contre la défenderesse à la sus dite audience précitée ; pour le profit du défaut déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Ronald Vilma d'avec son épouse Florence B. Toussaint pour injures graves et publiques aux torts réciproque des époux, Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Sud de Port-au-Prince, de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet. Commet l'huissier canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.

Il est ordonné.....etc. En foi de quoi.....etc.

Pr .le cabinet DELEN.

Me.PATRICK. LOLO AV.

AVIS DE DIVORCE

La dame Yvon Saint clair, née Gina Fleurimond contre son époux .Par ces motifs, le tribunal après examen et sur les conclusions conforme du Ministère public maintient le défaut octroyé contre le défendeur à la susdite audience, pour le profit du défaut, déclare fondée ladite action ; admet en conséquence le divorce de la dame YVON Saint clair née GINA Fleurimond d'avec son époux pour injures graves et publiques aux torts de l'époux ; ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Sud' Est de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y échet ; commet l'huissier Johny Jean de ce

publique d'y prêter main forte nous, Chavannes Etienne, juge en audience civile ordinaire et publique du vendredi quatre mars deux mille onze, en présence de Me. Widner Theano substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du sieur Frédéric Gédéon, greffier du siège.

> Dispositif du jugement rendu par le tribunal de première Instance de Port-au-Prince.

Il est ordonné.....Etc.

Ainsi signé : Chavannes Etienne juge et Fréderic GEDEON, greffier.

ME.JEAN SERGE FRANCOIS.AV

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, Le Tribunal après

examen et sur les conclusions du Ministère public, maintien le défaut octroyé contre le défendeur à la susdite audience, pour le profit du défaut déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce de la dame née Rose Manette Hyacinthe d'avec son **ÉDOUX STEFERSON FLORESTAL** pour injures graves et publiques, prononce la dissolution des matrimoniaux existant liens entre lesdits époux, ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Sud de Port-au-Prince de transcrire dans ses registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y echet, commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement, compense les dépens. Ainsi jugé et prononcé par nous Maguy Florestal, juge en audience civile ordinaire et publique du jeudi vingt-sept janvier deux mille onze, en présence de Me. Brunet Salomon Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du Greffier Jean-Claude Alféris.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'v tenir la main, à tous les commandants et autres agents de la force publique d'y prêter main forte lorsqu' il en seront légalement requis.

présent jugement est signée du civile ordinaire et publique du juge et du greffier susdits.

Ainsi signé : Maguy Florestal et Jean-Claude Alferis.

Pour le cabinet : FRITZNER Raphael, AV.

AVIS DE DIVORCE

Le Tribunal de première Instance de Port-au-Prince a rendu le seize février 2011, entre Jean Robert Casimir identifié au Nif : 003-310-220-0, avec élection de domicile au Cabinet de Me. Jean Alfred AZOR sis au No : 24 de l'avenue Lucette Colin, sous la présidence juge Jacques Hermon du Constant, avec l'assistance du greffier Raymond Homère un jugement dont le dispositif est ainsi libellé.

Par ces Motifs , le tribunal après examen et sur les conclusions conformes du ministère public maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à la susdite audience; pour le profit du défaut, déclare fondée ladite action ; admet en conséquence le divorce du sieur Jean Robert Casimir d'avec son épouse née Lucette Colin pour injures graves et publique, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux, ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capital sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet ; commet l'huissier Jean Marc Augustin de ce tribunal pour la signification du présent jugement ; compense les dépens.

Ainsi juge.....Etc. II est ordonne.....Etc. En foi de quoi....Etc Pour extrait conforme collationne. Jean Alfred AZOR. AV.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le tribunal après examen et sur les conclusions du Ministère public maintient le défaut octroyé contre le défendeur à la susdite audience pour le profit du défaut, déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce du sieur Patrick Vaillant d'avec son épouse née Marie Marjorie Antoine pour injures graves et publique prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux, ordonne à l'officier de l'Etat civil de la Section Sud de Port-au-Prince de transcrire dans ses registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous de dommagesintérêts envers les tiers s'il y echet, commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous En foi de quoi : la minute du Maguy Florestal juge en audience jeudi vingt-sept janvier deux mille onze, en présence de Me. Brunet Salomon Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du greffier Jean-Claude Alferis.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent iugement à exécution, aux officiers du Ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main, à tous les commandants et autres agents de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'il en seront légalement requis.

et autres officiers de la force Ainsi juge et prononcé par Martin L.KING, et son épouse née En foi de quoi : la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits. Ainsi signé : Maguy Florestal et

> Jean Claude ALFERIS. Pour le cabinet :

Me. RAPHAEL FRITZNER.

AVIS DE DÉCÈS

Décès de M. Jean SONOR Mathieu Les Pompes funèbres Papa Château annonce le décès de M. Jean SONOR Mathieu survenu le dimanche 20 Mars 2011 en sa résidence privée aux orangers de JACMEL, Bas cap Rouge.

En cette pénible circonstance.. Les pompes funèbres Papa château présente ses sympathies à ses enfants : Carmithe Mathieu et Jeanine Mathieu, Ses petits enfants ; M. Guyry Mathieu et son épouse née Martine André Balay, M. Patrick Jocelyn Noel Mathieu et famille, M. Joël Mathieu et famille, M. Mario Chéry et famille, M. Frantz Richard Mathieu et famille, M. Jean Paul



Mathieu et famille, Mme Daphnée Orion. Mme Martine Mathieu. Mme Mivka Mathieu, Mme Yolette Mathieu et MIIe Daniella Mathieu. Ses arrières petits enfants : Marissa Christelle Mathieu, Karalyn Rebecca Mathieu, Ann-lyz Jaelle Mathieu, Patricia, Kerène et Ketia

Condoléance à ses neveux et nièces M. Génord Mathieu et famille, M. Nissage Mathieu et famille, M. Vaincil Mathieu et famille, M. Adiel Mathieu et famille, Mme Paulia Mathieu et enfants, Mme Célianie Mathieu et enfants. Mme Yvanne Pierre et enfants, Mme Venus Louis et enfants, Mme Gédéon Siméon née Ivana Mathieu et enfants. Ses proches et alliés: Mme Marie Franck Mathieu sa belle fille, Mme Rémy Mathieu née Monique Dupiton et enfants : Binntou Mathieu, Dienane Mathieu, Florence Mathieu, son cousin Yves Mathieu et familles, sa cousine Jacqueline Mathieu et famille. A Marjorie Sainvil et enfants, Mme Yvonne Alexandre Balay et enfants. Aux familles et Alliés: Célestin, Mathieu, Lessage, Dupiton, Nounou, Balay, Dieudonné Marcelin. Matin. Ladouceur. Nicolas, Blaise, Dumeyny, Antoine, François.

Et à tous ses amis éplorés et affligés par ce deuil. Les funérailles seront chantées le samedi 26 Mars 2011 à l'église Baptiste EBEN-Ezer ARARA aux orangers de JACMEL. Bas Cap Rouge ou la dépouille mortelle sera exposée des 7hres 30 A.M.

La famille reçoit en son domicile le vendredi 25 Mars 2011 à partir de 8 hres P.M.



AVIS EXTERNE DE VACANCE DE POSTE

PAM/HAI/AV/2011-029

Titre du Poste : Assistant Rapporteur Type de contrat : SC

Lieu de travail : Port-au-Prince Classification : SB3-MID

Section : Logistque Cluster Durée : 3 mois (avec possibilite d'extension

jusqu'à une année)

RESPONSABILITES

L'assistant Rapporteur reporte au Charge de la Gestion de l'information (Information Management Officer) et au Charge de suivi de cargo et transport (Commodity and Transport Tracking Officer), sous la supervision générale du Coordonnateur du Cluster Logistique. L'assistant Rapporteur facilite la collecte et la diffusion de l'information de la logistique a travers mécanismes formels et informels.

L'assistant Rapporteur est également le point focal pour les participants du Cluster Logistique pour ce qui concerne la collection et la consolidation des rapports de stock, de transport de des plans d'arrivage et distribution des partenaires

FONCTIONS

- Préparer l'ordre du jour des réunions bimensuelles du Cluster Logistique, compiler les comptes-rendus et les points d'action de la réunion, et assurer la dissémination dans les plus cout délais des comptes-rendus.
- Préparer les brouillions des produits d'information du Cluster Logistique, tels que les rapports de situation, les bulletins, les « snapshots », les aperçus opérationnelles et s'assurer que les produits a distribuer a travers la liste de diffusion aient un focus logistique.
- Maintenir à jour la liste de diffusion pour le partage des produits et des informations du Cluster Logistique
- Assurer la liaison régulière avec des collègues en charge de la gestion de l'information des autres organisations et participer aux réunions pertinentes au travail du Cluster Logistique
- Collecter les informations concernant les stocks des autres agences et Secteurs et consolider les informations en formats prédé terminés pour la diffusion aux participants Cluster Logistique.
- Enregistrer toutes les données à fines statistiques, y compris les détails de tout le cargo transportés sous la co-ordination du Cluster Logistique via le système de suivi du Cluster Logistique. Le cargo devrait être classé par type (vivres et articles non alimentaires) et par. Le mode de transport devrait être aussi classe par type (aérien, route, mer) et par le nom du transporteur.
- Savoir manipuler le filtrage des données en fonction des paramètres convenus :"en attente", "en stock", et, «livré/distribue ».
- Respecter le caractère confidentiel des certaines sources d'information. Reconnaître et evaluer la sensibilité des renseignements obtenus, déterminer une réponse appropriée ou un autre action.
- Exécuter toutes autres tâches requises si nécessaire

QUALIFICATIONS EXPERIENCES

Education

 Diplôme universitaire et expérience dans une ou plusieurs des disciplines suivantes: gestion de l'information et de communica tion, économie ou gestion, ou un domaine connexe ou une combinaison équivalente de formation et d'expérience dans un domaine connexe.

Expérience de travail

 Un minimum de 2 (deux) ans d'expérience professionnelle en gestion de l'information et communication, au sein d'une organi sation humanitaire internationale (ONU ou ONG) et/ou dans un environnement humanitaire complexe ou d'urgence.

Compétences

- Connaissance pratique de la langue Française avancée (niveau C), et un niveau intermédiaire en Anglais (niveau B).
- Capacité organisationnelle et les compétences de coordination avec les collègues charge de la gestion de l'information et de la communication au sein des agences humanitaires et des ONGs.
- Expérience et compréhension du domaine de la gestion de l'information et de la communication pour ce qui concerne la logis tique humanitaire. Compréhension claire de la façon dont l'information peut être utilisé pour améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire.
- Aptitude à communiquer clairement et avec concision, oralement et par écrit. Attention au détail. Capacité d'auto-organisation.
- Excellentes qualités de présentation analytique et l'écrit, capacité de communiquer à un certain nombre des parties prenantes internes et externes.
- Compétence informatique: diverse application, par exemple Word, Excel, Access, Adobe Acrobate, et navigation sur Internet.
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel, et d'établir des relations de travail efficace, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande d'emploi et une copie récente de leur curriculum vitae sous plis fermé, avec la mention du poste ci-dessous sur l'enveloppe:

Poste: Assistant Rapporteur

Référence : PAM/HAI/PAP/VA/2011-029 Lieu d'affectation: Bureau de Port-au-Prince

A l'adresse suivante du PAM :

<u>Port-au-Prince</u>
Base Logistique de la Minustah
Clercine 12, Rte de l'aeroport
Bly Toussaint Louverture
Port-au-Prince, Haiti

Date limite de soumission de candidature: 15 avril 2011

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le tribunal après examen et sur les conclusions du Ministère public maintient le défaut octroyé contre le défendeur à la susdite audience pour le profit du défaut déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce de la dame née PHILDES ALEXIS d'avec son époux Jean FECOEUR LOSSE pour injures graves et publiques, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux, ordonne à l'officier de l'Etat civil de la Section Sud de Port-au-Prince de transcrire dans ses registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous de dommagesintérêts envers les tiers s'il y echet, commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous Maguy Florestal juge en audience civile ordinaire et publique du jeudi vingt-sept janvier deux mille onze, en présence de Me. Brunet Salomon, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du greffier Jean-Claude Alféris.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main à tous les commandants et autre agents de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Ainsi signé : Maguy Florestal et Jean-Claude Alféris.

Pour le cabinet.

Me. RAPHAEL FRITZNER.

FORMATION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé en date du 15 février, Pierre Philippe Jean, propriétaire, demeurant au # 04, Rue des professionnels, Lilavois 23, identifié au numéro 003-113-664-4 : Wilson Jean. demeurant et domicilié au # 2, Lilavois 19 ; identifié au numéro 003-243-872-7: Margarette Blaise Jean, demeurant et domiciliée au 04 Rue des Professionnels. identifiée au No. 003-2443-874-1; ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet <La societe a pour objet principal la consultation, l'étude, l ;exécution, la formation, appui à la gestion : Infrastructures, routes Bâtiments, Eau potable et assainissement, petits Barrages d'irrigation, Environnement, Séminaire de formation; Plombiers comités d'Approvisionnement en eau potable et assainissement, Appui a la gestion ; Systèmes d'eau potable et assainissement.> La durée de la société est fixée à dix (10) année à compter de la date de son enregistrement au Ministère du Commerce. Le siège

social de la société est à fixé au # défaut commet l'huissier Alice Aly 1, Lilavois 10. La raison sociale est Jean & Co. La dénomination Ainsi jugé et prononcé par nous commerciale est < INGENEX > ingénieurs et Experts Associés. Les associés ont fait à la société lest apports suivants :

-Pierre Philippe Jean..... Htg 40,000.00 soit 40%.

-Wilson Jean..... Htg 40, 000.00 soit 40% -Margarette Blaise Jean.....

Htg 20,000.00 soit 40% -TOTAL Htg 100,000.00

Elle est enregistrée au ministère du Commerce le 17 Février 2011 au registre IX, Folio 218, No B-023. Les affaires et intérêts de la société seront gérés et administrés par les associés avec les pouvoirs les plus étendus. Deux originaux de l'acte

de société ont été déposés au département du Commerce et de l'Industrie, conformément à la loi régissant la matière.

Pierre Philippe Jean. Associé.

AVIS JUDICIAIRE

Entre les soussignés : Monsieur Vladimir DESIR, journaliste, Propriétaire, demeurant domicilié à Nazon # 33 Ave Pourpelard Port-au-Prince, identifié au No : 008-156-760-Monsieur Amos Darius, journaliste, Propriétaire, demeurant et domicilié à la rue Valentin. Mgr Guilloux. # 14 Carrefour Feuilles, Port-au-Prince, identifié au No : 008-547-635-1 Monsieur Patrick Souvenir, demeurant et domicilié à Martissant 7, ruelle Matin #733 Port-au-Prince, identifié au No : 007-668-441-0, Il est arrêté et convenu ce qui suit :- La société sera connue sous la raison sociale de < Désir, Darius, Souvenir & Co > mais elle aura pour dénomination commerciale Haitinews2000 : elle a pour objet la diffusion des informations d'actualités. La durée est de 10 années consécutives, renouvelables, le siège social de la société est fixé au #16 Ave Magloire Ambroise. Le capital social initial est de Cent Cinquante Mille Gourdes, repartis à parts égales entre les associés. La société est enregistrée au Ministère du Commerce et de l'Industrie en date du 23 mars 2011 au No B-017 Reg. IX Folio 215.

Souvenir Patrick.

DEGUERPISSEMENT

Par ces causes motifs, le Tribunal après avoir délibéré au vœu de la loi et à charge d'appel ; dit et déclare que le locataire Chantale Charles LEIS à payer dix mille gourdes de loyers non payés, ordonne son déguerpissement conformèrent à l'article 4 de la loi du 17 mai 1948 régissant la matière pour non paiement de loyers, résilie le bail liant les deux parties condamne la citée à quatre mille gourdes de dommages intérêts condamne également aux frais et dépens de la procédure. S'agissant d'un jugement par

pour sa signification

le mardi 8 septembre 2009 Me. Catteline Gasson, juge en audience civile et publique en date du mardi onze décembre deux mille sept, assisté du greffier Jean Sony Hercule.

Il est ordonné à tous huissier sur requis de mettre le présent jugement à exécution ; aux officiers du Ministère Public près les tribunaux civils d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier sus dits.

Me. Luckner Jean Claude.

AVIS JUDICIAIRE

Par ces motifs, après examen et sur les conclusions du Ministère Public, le Tribunal, au vœu de la loi, maintien le défaut octroyé à l'audience contre la défenderesse Sonia MILCENT, épouse du sieur THELAND Louis. demandeur. accueille l'action de ce dernier pour être juste et fondée . Prononcer la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux pour injures graves et publiques ; Admet en conséquence le divorce de THELAND Louis d'avec Sonia Milcent ; Ordonne à l'officier de l'Etat de SAINT-MARC de transcrire sur les registres à ce destiné tenus en double, le dispositif du dit jugement et sa publication dans un quotidien s'éditant à la Capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y echet ; Commet l'huissier Phégonde Vertus pour la signification du présent jugement ; Compense les dépens, vu la qualité des parties. Rendu par Nous.

Guillaume, av. Doyen du Tribunal de Première Instance de Saint-Marc en audience publique et civile de divorce ce jourd'hui jeudi vingt sept Mars deux mille huit, en présence de Me. Fleurimond Exumé, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance de Me. Hugens D'HAITI. Avocat. Greffier en chef. Il est ordonné à tous huissier sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux Officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main, à tous Commandants autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'il en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du juge et du Greffier susdits.

Me. Emmanice Lorméus, Av. du barreau de SAINT-MARC.

AVIS JUDICIAIRE

Par ces Motifs, Le Tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère Public, maintien le défaut octroyé contre la défenderesse à la susdite

Balince d'avec son épouse née injures graves et publiques, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux ; Ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Sud Est de Port-au-Prince, de transcrire sur les registre à ce destinés. le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidien s'éditant à la capital sous peine de dommageintérêts envers les tiers s'il y échet Commet l'huissier Vilnéret. Gabriel, de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.

Raymond Jean Michel, Juge en audience Civile ordinaire et publique du vendredi trois Pour septembre deux mille dix, en présence de Me Brunet Salomon, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du Greffier Frédéric Gédéon.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main à tous commandants et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Juge et du greffier susdits.

Ainsi signé ; Raymond jean Michel, juge et Frédéric Gédéon Greffier.

Pour expédition collationne.

Me. Georges A. Pétion. AV.

AVIS JUDICIAIRE

Par ces motifs, Le Tribunal sur les conclusions conformes ministère public après en avoir délibéré, maintien défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience pour le profit précipitée ; accueille l'action en divorce de la partie demanderesse pour être juste et fondée. Admet en conséquence le divorce de la dame Narama Latigue d'avec son époux le sieur Elisé Victor pour injures graves et publiques et incompatibilité de caractère aux torts de l'époux. Prononce dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux ; Ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Nord de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y echet. Compense les dépens, commet l'huissier Vilneret Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement. Ainsi jugé et prononcé par nous

audience, pour le profit du Raymond Jean Michel, juge défaut, déclare fondée la dite en audience civil et publique action, admet en conséquence du vendredi seize janvier deux le divorce du sieur Antoine Max mille neuf, en présence de Me. Jean Claude Dabrezil, Marie Michelle Auguste pour Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance de Monsieur André Dougé, greffier du siège. Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main à tous Commandants et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Juge et du greffier susdits.

Ainsi juge et prononce par nous Ainsi signé ; Raymond Jean Michel, juge et André Dougé, Greffier.

expédition conforme collationne.

Le greffier.

Me. Georges A Pétion. AV

AVIS JUDICIAIRE

AU NOM DE LA REPUBLIQUE Par ces Motifs, Le Tribunal, après examen, le ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre le défendeur à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce de la dame Jean Claude Thelusca née Marie Christienne Brunot, d'avec son époux pou injures graves et publiques aux torts de l'époux, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux : Ordonne conforme à l'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince, de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet. Commet l'huissier Canal Gabriel.

Ainsi juge et prononce par nous Marlene Bernard Delva juge en audience civile ordinaire et publique du jeudi trois Mars deux mille onze, en présence de Me Brunet Salomon Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Joseph Pierre-Louis greffier du siège. .ll est ordonné a tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement a exécution, aux officiers du Ministère Public près les tribunaux civils d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force public d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Ainsi signé : Marlene Bernard Delva et Joseph Pierre-Louis. conforme

Pour expédition collationne.

Le greffier. Me. REYNOLD Georges, A.S/ B.A. AVOCAT.

AVIS JUDICIAIRE

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Tribunal de première Instance de Port-au-Prince, compétemment réunis au palais de justice de cette ville a rendu en audience publique et en ses attributions civiles le jugement suivant.

Entre 1) La dame Alerte Dimanche. demeurant propriétaire, domiciliée à Pétion-ville, identifiée au No 003-121-797-8, ayant pour avocats constitués Mes. Josué Beaubrun, Georges Dhere, Standley Lafortune, Rose Nicole Dardignac du Barreau de Port-au-Prince identifiés, patentés et imposés aux nos. 003-063-602-7, 325323,212-120-02; 003-138-737-8, 866335M, 7764-K et 001-476-769-8,306416, 211-120-8 ; 003-333-306-7 avec élection de domicile au cabinet desdits avocats sis au no : 35 de la rue de la réunion, en cette ville' partie demanderesse sur opposition d'une part :

Et 2) Le sieur Lanio Paniague propriétaire, demeurant et domicilié à Port-au-Prince ayant pour avocat Me Canova Jean Baptiste ; partie défenderesse sur opposition d'autre part.

Le Tribunal rejette la demande proposée par la partie défenderesse sur opposition vu les opposants ne forment pas une seule et même personne en dépit du fait qui 'il s'agit de la même affaire ; fait droit au congé de l'opposition solliciter par la partie défenderesse sur condamne également aux frais opposition maintien la décision dont est opposition pour sortir son plein et entier effet ; commet l'huissier Ernst Prévost pour la signification de cette décision..

Il est ordonné à tous huissiers Me sur ce requis de mettre le présent jugement a exécution ; aux officiers du ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main a tous commandants et autres officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Äinsi signé : Jean Pérès Paul et Joseph René Misere, Av. **Hugues Jean Baptiste.**

Me. Canova Jean Baptiste.

AVIS JUDICIAIRE

PAR CES MOTIFS. Le Tribunal après examen, le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée ; pour le profit déclare fondée ladite action. Admet 105 #246 à continuer le processus en conséquence le divorce du sieur de changement de plaque du Robert Cadet, d'avec son épouse née Josette Joseph pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux ; Ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de la Section Sud-est de Port-au-Prince de transcrire sur les registre à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans des quotidiens s'éditant à la Capital sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce

jugement : Compense les dépens. Ainsi juge et prononce par nous **Maguy Florestal Pierre-Louis Juge** en audience civile ordinaire et publique du jeudi dix sept Février deux mille onze (17 Février 2011) en présence de Me Brunet Salomon, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Joseph Pierre-Louis, greffier du siège.

conforme Pour expédition collationnée.

Le Greffier.

Me. Jean Serge François AV.

AVIS JUDICIAIRE

Par ces motifs le Tribunal, après le Ministère public examen, entendu, maint le défaut requis et octroyé a l'audience du Mardi dix mars accueille favorablement l'action du requerant pour être régulière en la forme et juste au fond : déclare que c'est sans droit ni qualité que le sieur Dorcé Dorleans occupe une partie de la propriété du requerant ci-dessus décrite : en conséquence, ordonne le déguerpissement de l'assigne des lieux et la démolition de toutes constructions erigées : condamne le sieur Dorcé Dorleans à la somme de quinze mille gourdes (15000 Gdes) a titre de dommages-intérêts au profit du requerant ; accorde l'éxécution provisoire sans caution sur le chef de déquerpissement vu qu'il y a titre authentiques; le et dépens de l'instance ; commet l'huissier Fritz Dumarsais pour la signification de la présente décision.

Ainsi jugé et prononcé par nous Barthelemy Altenor, juge en audience publique civile et ordinaire du Mardi cinq mai deux mille neuf en présence de Me Gabrielle P. Dominique, substitut du commissaire du gouvernement près le dit Tribunal, avec l'assistance de Me Essaie Pierre Louis notre Greffier.

Il est ordonné.....etc En foi de quoi.....etc Pour copie conforme collationnée

CERTIFICAT DE PERTE

Par la présente, le Service des Investigations de la Direction de la ciculation et de la police routière autorise Monsieur/Madame Etheart Marie Florence St. S. fiscalement identifié au numéro 003-858-734-7 Demeurant et domicilié à Delmas véhicule ci-dessous décrit .

Marque : ISUZU Série: JALC4B1K8P7001636

Modèle: NPR Moteur: 4BD2-395253 Année : 1993

Cylindre/ Puissance: 04/3900

Type: Bus Couleur : Blanche

No. Assurance: 01109801DC En foi de quoi, la présence lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Louis Jeune Michel-Ange Inspecteur principale de police, Responsable des Investigations.



AVIS EXTERNE DE VACANCE DE POSTE

PAM/HAI/AV/2011-025

faim dans le monde

Lutter contre la

Le Bureau du Programme Alimentaire Mondial en Haïti recherche dans le cadre de ses activités à Port-au-Prince, une assistante de Bureau pour sa Représentation.

Titre du Poste : Assistante de Bureau Type de contrat : FT Lieu de travail : Port-au-Prince Classification : GS-5 Section : Représentation Durée : 12 mois

Description tâches Générales

Sous la supervision directe du Directeur de Pays, l'assistante de bureau aura pour tâche :

- Enregistrer tous les couriers entrant
- Gerer l'agenda du CD et des DCDs
- Assister le CD et les DCD dans leurs déplacements officiels (note verbale aux ministères concernés..)
- Coordonner les rencontres et prendre les minutes des differentes rencontre avec le CD
- Assister le CD et les DCDs dans les correspondances
- Assister le CD et le DCDs dans leurs appels téléphoniques
- Gestion du in and out basket du CD et des DCD (assurer la bonne distribution des documents)
- Impression des courriers électroniques du CD en s'assurant du bon formatage des documents
- Classement de la correspondance entrante
- Classement et gestion des documents
- 11. Assurer le scanning et le bon acheminement des documents vers le bureau régional ou le siège.
- Enregistrement de toutes les demandes d'aide
- Assurer la bonne distribution du courrier
- 14. Recevoir / orienter les visiteurs
- Préparer les documents d'information pour les deplacements du CD et pour les réunions
- Coordonner le protocole et la logistique des missions internationales pour les differentes sections
- Assurer la préparation des réceptions officielle, données par le CD
- 18. Rédaction/correction/suivi de correspondance pour toutes les sections
- Gestion des salles de conférence

Qualification and experience:

- Avoir un diplôme de secretariat. Un diplôme en secretariat diplomatique serait un atout
- Parfaite connaissance du français et bonne connaissance de l'anglais et de l'espagnol;
- Connaissance de logiciels de base (WORD, EXCEL);
- Expérience professionnelle minimum de quatre ans dans le domaine, de préfé rence au sein des Nations Unies ou des ONGs du secteur privé de bonne renommée ;
- Avoir une disponibilité permanente, être dynamique et capable supporter de travailler sous pression
- Avoir une aptitude à instaurer et à maintenir des relations de travail harmonieux avec collègues et les superviseurs hiérarchiques.
- Avoir un jugement avisé : capacité d'extraire, d'interpréter, d'analyser des données et de résoudre des problèmes d'ordre opérationnel.
- Aptitude à travailler avec un minimum de supervision
- Avoir une bonne adaptation dans un milieu multiculturel et des bonnes relations interprofessionnelles.
- Avoir un sens élevé de la confidentialité et un bon jugement, savoir prendre des initiatives.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande d'emploi et une copie récente de leur curriculum vitae sous plis fermé, avec la mention du poste ci-dessous sur l'enveloppe:

Poste: Assistante de Bureau - Representation Référence: PAM/HAI/PAP/VA/2011-027 Lieu d'affectation: Bureau de Port-au-Prince

A l'adresse suivante du PAM :

Port-au-Prince

Base Logistique de la Minustah Clercine 12, Rte de l'aeroport

Blv Toussaint Louverture Port-au-Prince, Haiti

Date limite de soumission de candidature 15 avril 2011

Basket-ball corporatif

Un premier tour réussi !

En présence de Joanne Nicolas de la Sogebank et d'Angeline Salomon de Diri Mega, les responsables de l'Ashbac ont dressé le bilan du premier tour de la 3e édition du championnat corporatif de basket-ball. Ils l'ont qualifié de réussite.



Ninola Cazeau, Emmanuel Bonnefil, le meilleur scoreur Gary Donaster (avec son trophée) et le directeur des ressources humaines de la Haitel, Wesner Joseph. (photo Marc Régis).



si la pluie avait un peu perturbé la dernière journée. Au nom nique Digicel. » du comité directeur, je remercie coordonnateur de l'Ashbac.

Mega, Sprite, Marché Ti Tony, mairie de Port-au-Prince, spécialement la Digicel) qui ont l'habitude de tricher en gardant aidé l'Ashbac à réaliser cette le ballon pendant plus de vingtbelle fête pour les employés de quatre secondes. Tout cela est la place et aussi à concrétiser maintenant terminé », a précisé tour. Il a totalisé 240 points son rêve après trois ans d'exis- le coordonnateur de l'Ashbac. tence. « Sincèrement, je peux vous dire que c'était un rêve que joueurs n'ont pas apprécié la fanous avons caressé au sein du Comité directeur d'avoir un local pour accueillir notre propre championnat. Nous avons effectué plusieurs démarches auprès des institutions privées pour concrétiser ce rêve. En 2009, la Sogebank nous a aidés à 80 % avec un gradin de ont assisté à cette formation. 500 places et le VDH aussi avait Tous ceux qui étaient présents la Digicel. 🐧 répondu à 10 %. C'est grâce à à ce séminaire sont bien imbus cela que nous avons pu recevoir désormais des nouveaux règlenos matches au Centre de for- ments de la Fédération inter-

e mercredi mation classique (CFC), mais 30 mars, à le terrain était en ciment. Ce l'hôtel Le qui était très difficile pour les Plaza, les respon- joueurs. Pour pallier ce handisables de l'Asso- cap, la Digicel, sponsor officiel ciation haïtienne de cette 3e édition, consciente basket-ball du danger, a fait don d'un tapis corporatif (Ash- en polypropylène qui a coûté bac) ont dressé \$ 25 000 US, également d'un le bilan du premier tour de la autre gradin de 600 places et 3e édition de leur championnat d'une tribune de 50 places. Ce corporatif. « Je suis satisfait à nouveau local est électrifié. Au 80 % de cette 3e édition, même nom du comité, je dis un grand merci à la compagnie télépho-

Lors du premier tour, les les huit équipes qui vont pour- joueurs avaient l'habitude de suivre l'aventure et aussi celle de garder le ballon dans l'optique la Haitel qui a été éliminée », a de faire passer le temps. Pour déclaré Emmanuel Bonnefil, éviter tous ces calculs déloyaux Les demi-finales sont programlors des quarts de finale, la Digi-M. Bonnefil a remercié tous cel a également fait don à l'Ashles sponsors (Sogebank, Diri bac d'un compteur électronique avril 2011. de 24 secondes. « Je suis désolé pour tous les joueurs qui avaient

Plusieurs entraîneurs et çon dont les arbitres ont arbitré les rencontres lors du premier tour. L'Ashbac a organisé un séminaire de recyclage de deux jours pour les entraîneurs et les arbitres. « Cependant, seulement six des huit entraîneurs qualifiés pour le second tour

nationale de basket-ball (FIBA) qui seront appliqués tout au long de la compétition », a souligné Emmanuel Bonnefil.

Les quarts de finale sont prévus pour les 2 et 3 avril. Le samedi 2, en première partie, la Digicel, 1re dans le classement du premier tour, affronte la Police nationale d'Haïti (PNH) qui a terminé en 8e position et, en 2e partie, Voilà (2e) se mesurera au Comité olympique haïtien (7e). Le dimanche 3 avril, Marché Ti Tony (3e), tenant du titre, jouera face à la Sogebank (6e), vainqueur de la première édition. Et La Couronne (4e) joue contre le VDH (5e). mées pour les 16 et 17 avril tandis que la finale aura lieu le 24

Au cours de la conférence de presse, les dirigeants de l'Ashbac ont honoré Gary Donaster de la Haitel. M. Donaster a été élu meilleur scoreur du premier pour huit journées.

« Mes joueurs ont fait un travail exemplaire. Je les félicite. Nous allons faire de notre mieux afin de remporter les autres rencontres. Mais je reconnais que ce ne sera pas un travail facile. Je promets à tous les fans de la Digicel que notre objectif reste et demeure : gagner la 3e édition », a déclaré Jacky Philémon, entraîneur de

> Gérald Bordes bordeshaiti2002@yahoo.fr

■ Football/ États-Unis VS Argentine

Messi ou l'innéité savamment cultivée

78 000 spectateurs du centré court (32e). Meadowlands étaient spécialement par Mesveau. Tout simplement, l'imd'Or européen pour la pre-USA, malgré une température le pays du « football ».

Placé en faux attaquant de « Différence entre l'innéité sa-Messi est la situation d'un enture à jouer parmi des garçons « Innéité cultivée ». de 16 ».

Lavezzi, Di Maria, Messi luià une maîtrise technique et pitryon. 🕅 tactique globalement supérieure. Parce qu'aussi, les Bocanegra, De Merit, Onyewu, Spector protégés par un très bon Bradley milieu défensif, et tous les autres joueurs américains, se sont faits minables pour défendre avec acharnement la cage gardée talentueusement par Howard. Celuici fut finalement battu à bout portant par Cambiasso après un rebond sur une reprise de Di Maria servi par... Messi

u moins le tiers des qui avait débordé Spector et

Les Américains eurent Stadium dans le New Jersey le mérite de continuer à se battre. Ils obtinrent l'égalisasi attirés ce samedi soir. Non tion à la 56e minute sur un pas que USA-Argentine (1-1) coup franc botté par Donovan ne soit pas en soi une affiche repris de la tête par Dempsey aguichante, ni que les Dono- mal repoussé par Andujar qui van, Bradley, Howard d'un offrait du coup au jeune Anjecôté, Zanetti, Masherano, dulo l'opportunité de célébrer Lavezzi, Di Maria de l'autre, sa première cape de la meiln'offrent rien à voir de haut ni- leure façon (1-1). Ce but encaissé, s'il permet d'émettre mense talent du double Ballon des doutes sur la valeur du portier Andujar, ne dit rien mière fois en exhibition aux sur la fiabilité de la défense argentine composée ce 26 mars glaciale, exigeait en quelque de Zanetti, Burdisso, Milito sorte le déplacement pour et du néophyte Yoro tant l'attout mordu du « soccer » dans taque américaine fut souvent insignifiante.

Sur le plan de l'organisapointe par Baptista à la mode tion, les deux équipes adopguardiolane, le public qui tèrent un 4-3-2-1 ou 4-3-3, n'avait d'yeux que pour lui, ne la première nuance plus affirvit en Messi que les chaussures mée chez les Américains avec orange fluorescent durant Donovan et Edu plus axés les cinq premières minutes. derrière Altidore attaquant Après, ses moindres touchers de pointe, la deuxième plus de balle, passes, une-deux chez les Argentins où Di Maultra rapides, accélérations, ria, très bon dans le pressing, dribbles, démarquages, voire et Lavezzi, tout en permutant ses faux renoncements - des assez souvent, jouaient essenfois il feint l'indifférence to- tiellement sur la ligne, laissant tale au jeu pour endormir le milieu au trio Masherano, l'adversaire - étaient comme Banega, Cambiasso. Messi, une thèse universitaire sur la navigateur au long cours, doué d'ubiquité, est à la fois milieu vamment cultivée, [Messi] et offensif et attaquant de pointe. l'apprentissage formel », [tous En cela, il porte du Di Stefales autres acteurs de la soirée]. no et du Cruyff. Et comme, Jay De Merit, l'un des arrières par son pied gauche, sa taille centraux américains, résume et son sens de la perforation, il avec réalisme : « marquer ne peut ne pas rappeler Maradona, on n'a plus qu'à avancer fant de douze ans qui s'aven- l'hypothèse Pelé autour de son

Les Américains se font Et pourquoi le score, en est- un devoir d'inviter les plus il resté à 1-1 ? Parce que, a dit grands. En août, il y a sept un septuagénaire spectateur, « mois, le Brésil de Neymar Messi ne voulait pas marquer avait précédé l'Argentine de contre les Américains ». Plus Messi au même stade du New sérieusement, parce que les Meadowlands (0-2). Le 4 juin prochain, ce sera au tour de même, perdaient de leur luci- l'Espagne de Xavi et Iniesta dité ou de leur puissance au de prêcher l'Évangile du bon moment de conclure les nom- football au pays du soccer. breuses occasions créées grâce Cette fois, Boston sera l'am-

> Patrice Dumont patricedumont2@hotmail.com



